

INSTITUT pasteur



Comptes de l'exercice 2025

**L'Institut Pasteur : des financements publics
et privés au service d'un objet social profondément
ancré dans une perspective de long terme**

p.3

Gouvernance et contrôle

Les faits marquants institutionnels

p.4

Les faits marquants de l'exercice sur les missions sociales

Mission sociale Recherche

Développement des application de la recherche

Action de santé publique

p.5-6

Autres faits marquants de l'exercice

Rayonnement du réseau international

Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur

p.7

Perspective 2026 et contexte économique et financier

Événement post-clôture

p.8

Chiffres-clés

p.9

Les comptes sociaux de la fondation Institut Pasteur

p.10-11

Bilan au 31/12/2025

p.12-13

Compte de résultat

p.14-15

Flux de trésorerie

p.16

Annexes aux compte de l'exercice

Règles et méthodes comptables

p.17-18

Compléments d'informations relatif au bilan

Note 1 — Immobilisation incorporelles et corporelles

p.18-20

Note 2 — Immobilisations financières

p.21-23

Note 3a — Échéancier des créances et des dettes

p.23-24

Note 3b — Produit à recevoir et charges à payer

p.24

Note 4a — Valeurs mobilières de placements

p.24

Note 4b — Stocks et en-cours

p.24

Note 5 — Fonds propres

p.25

Note 6 — Autres fonds propres

p.25

Note 7 — Fonds reportés et dédiés

p.26

Note 8 — Produits constatés d'avance

p.27-28

Note 9 — Produits constatés d'avance

p.28

Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

Note 10a — Produits d'exploitation

p.29

Analyse de l'activité et commentaires sur les résultats de l'Institut Pasteur

Les produits d'exploitation

p.30-31

Note 10b — Les charges d'exploitation

p.3

Note 11 — Le résultat financier

p.33

Note 12 — L'exédent ou le déficit exceptionnel

p.34

Note 13a — Le compte de résultat par origine
et destination (CROD)

p.35-36

Note 13b — Le compte d'emploi annuel de ressources
collectées auprès du public

p.37

Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le compte d'emploi de ressources collectées
auprès du public (CER)

p.38-39

Le compte de résultat par origine
et destination (CROD)

p.39-42

Autres informations

Note 14 — Engagement hors bilan

p.43-44

Note 15 — Effectif des salariés au 31 décembre

Note 16 — Rémunération

Note 17 — Autres informations

p.45

Rapport du commissaire aux compte

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

p.46-47

L'INSTITUT PASTEUR

Le modèle économique de l'Institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, par la recherche, l'enseignement et des actions de santé publique.

Fondation reconnue d'utilité publique depuis sa création en 1887, l'Institut Pasteur se doit également de détenir et faire prospérer un patrimoine qui s'est constitué au cours de son histoire ; la bonne gestion de cette dotation garantit sa capacité à réaliser ses missions sociales sur le long terme.

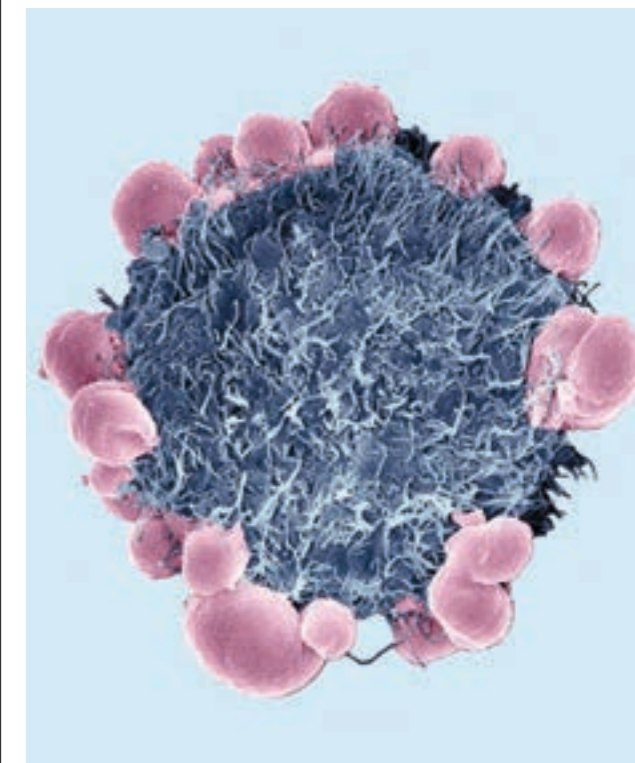
Dans ce cadre, les ressources annuelles de l'Institut Pasteur ont pour vocation non seulement à couvrir les dépenses courantes de l'exercice liées à la réalisation de ses missions, à ses charges de collecte de fonds et à son fonctionnement mais aussi à abonder son fonds de dotation.

La gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui est constitué essentiellement de quatre types de biens : l'immobilier, les placements financiers à long terme, la trésorerie et les titres de participations, a pour objectif de pérenniser l'action de ce dernier, en dégagant des ressources long terme pour l'investissement et des revenus annuels permettant d'assurer ses missions d'intérêt général. Le cadre de référence de la gestion du patrimoine de l'Institut Pasteur, qui en fixe les objectifs et principes généraux, est disponible sur notre site <http://www.pasteur.fr>.

L'attention des organes de direction de l'Institut Pasteur se porte particulièrement sur la qualité de la recherche de l'institut qui se matérialise notamment par l'excellence des publications de ses chercheurs, le nombre et l'inventivité des brevets déposés, sa renommée internationale, l'intensité des partenariats industriels et académiques, et donc, sur la qualité des plateaux techniques et autres services mis à la disposition des chercheurs.

L'organisation, la gouvernance de l'Institut Pasteur, de même que la présentation de ses comptes annuels traduisent son modèle économique, dans le respect des normes comptables applicables aux fondations reconnues d'utilité publique.

Les comptes sociaux présentés ci-après concernent la fondation « Institut Pasteur » à Paris et, en application des règles sociales et fiscales, les instituts de Guadeloupe, de Guyane et de Nouvelle-Calédonie sont intégrés dans les comptes annuels de la fondation ainsi que les fondations abritées suivantes : « Pasteur Network Foundation », « IHU reConnect » et enfin « Une Santé Durable pour Tous ». Les excédents ou déficits des 3 instituts (« IP Guadeloupe », « IP Guyane » et « IP Nouvelle-Calédonie ») sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.



Gouvernance et contrôle

Le conseil d'administration se compose de 22 membres répartis entre membres de droit, membres représentant l'université partenaire, membres choisis en raison de leur compétence scientifique, de leur compétence générale, scientifique ou médicale, de leur compétence financière, industrielle, commerciale, juridique ou gestionnaire et membres appartenant au personnel non scientifique de l'Institut Pasteur.

Doté de pouvoirs importants inscrits dans ses statuts, le conseil d'administration assure une pérennité dans la gestion des affaires de l'institut : ses membres élus disposent d'un mandat de 6 ans permettant de garantir la continuité entre les plans stratégiques des directeurs généraux et d'assurer la cohésion des équipes. Le conseil d'administration décide, sur proposition de la direction générale, des grandes orientations de l'institut : il se prononce sur le plan stratégique, décide de la création des unités de recherche, vote les budgets et approuve les comptes, définit un cadre de référence pour la gestion du patrimoine, autorise les actions en justice, accepte les legs, autorise la création des fondations abritées, décide des gros programmes d'investissements bâtimentaires... Il joue aussi un rôle de premier plan dans la nomination de la direction générale et des membres du comité de direction.

L'article 4-1 de la loi N° 87-571 du 23 juillet 1987 prévoit, pour les associations et fondations bénéficiant de dons ouvrant droit à avantage fiscal, lorsque le montant annuel des dons excède un seuil fixé par décret, qu'elles sont expressément soumises aux prescriptions de l'article L. 612-4 du Code de commerce. Cet article prévoit la désignation d'un commissaire aux comptes pour la certification des comptes annuels. Le cabinet KPMG a été nommé commissaire aux comptes jusqu'au dépôt des comptes du 31 décembre 2026.

Les faits marquants institutionnels

L'année 2025 est la seconde année du mandat de la Directrice générale, Yasmine Belkaid. Elle a été marquée par la mise en œuvre des premières mesures du plan stratégique 2024-2030 construit pour répondre aux défis scientifiques et sociétaux suivants :

- Menaces infectieuses,
- Transitions environnementales et santé,
- Genèse des maladies,
- Santé et maladie aux âges extrêmes de la vie.

Elle a également été marquée en interne par plusieurs évolutions au sein de l'équipe de direction avec notamment l'arrivée de David Fidock comme conseiller scientifique, celle de Jean-Michel Molina comme directeur de la recherche médicale et celle d'Alban Hautier comme directeur général adjoint.

Les faits marquants de l'exercice sur les missions sociales

Mission sociale Recherche

En 2025, l'activité contractuelle s'est maintenue à un rythme soutenu.

Au niveau national, 138 nouveaux projets ont mobilisé un budget de 35,6 M€ :

- L'Agence Nationale de la Recherche (ANR) a financé, dans le cadre d'appels à projets, 65 projets pour un montant total de 18,1 M€ ;
- L'ANRS-MIE a financé 20 projets pour un total de 2,3 M€ ;
- La FRM a financé 10 projets pour un total de 2,7 M€ ;
- D'autres bailleurs nationaux (LNCC, ARC, Sidaction, Région Île-de-France, etc) ont financé 29 nouveaux projets représentant un budget global de 5,0 M€ ;
- Dans le cadre de France 2030, 28 projets ont été financés pour un total de 14,6 M€.

Au niveau européen, 2025 a marqué la 4ème année de la mise en œuvre du programme Horizon Europe et la deuxième année EU4Health (2021-2027). Ainsi, 25 projets ont débuté en 2025 pour un montant total de 33,5 M€. Par ailleurs, neuf projets ont été financés par le Conseil européen de la recherche (ERC), dont quatre portés par l'Institut Pasteur pour un total d'environ 3,0 M€ attribués à l'Institut Pasteur. En 2025, l'Institut Pasteur a également obtenu un nouveau projet européen en coordination, ACT-CHIK, visant à accélérer les essais cliniques d'un vaccin contre le chikungunya en Afrique. Concernant les projets déposés en 2025, 15 ont été acceptés à ce jour et 28 sont encore en cours d'évaluation.

L'Institut Pasteur participe à deux nouveaux projets financés par le Welcome Trust britannique pour un total de 1,2 M€, renforçant sa collaboration à l'international avec des instituts de recherche situés dans des pays les plus touchés par les maladies d'origine animale.

Au niveau mondial, l'activité a été négativement impactée par les décisions de réduction budgétaire portées par l'administration américaine. Concrètement, aucun nouveau financement du NIH n'a été conclu et certains financements antérieurs ont été arrêtés.

Pour autant, l'institut est resté très actif et 16 nouveaux projets ont vu le jour, représentant un financement de 7,7 M€, dont la grande majorité (6,1 M€) proviennent de la fondation Gates pour la lutte contre les maladies infectieuses, affectant les pays les plus démunis. La fondation a ainsi renouvelé son soutien au programme GlycoShig porté par l'Institut Pasteur ; il s'agit d'un programme emblématique combinant recherche fondamentale, clinique et translationnelle visant à développer un vaccin contre la shigellose, maladie diarrhéique potentiellement mortelle chez les jeunes enfants.

Développement des applications de la recherche

En 2025, la direction des applications de la recherche et des relations industrielles (DARRI) a poursuivi le déploiement de sa stratégie qui repose sur les principes suivants : une organisation transversale qui couvre tout le processus d'innovation, un accélérateur de l'innovation qui accompagne les applications les plus prometteuses, une optimisation du positionnement des brevets sur des domaines stratégiques et une intensification de la promotion de l'activité inventive de l'institut.

Avec 38 nouveaux contrats de collaborations (et 19 nouvelles licences de brevets et matériel biologique) mis en place, la DARRI a ainsi permis des transferts de technologies vers les acteurs industriels, en veillant toujours à garantir une accessibilité des produits et services au plus grand nombre, en particulier pour les pays à faible revenu.

La DARRI a aussi piloté 410 contrats en gestion et l'ensemble de ses activités ont généré au total 19,0 M€ de revenus issus de partenariats industriels dont 8,845 M€ associés à des contrats de collaboration.

Les faits marquants ayant un impact financier en 2025 sont les suivants :

- La création d'Enodia Therapeutics : spin-off issu de l'Institut Pasteur, elle a levé 20,0 M€ en 2025 et l'institut a signé une collaboration de 0,7 M€ ;
- La licence portant sur la technologie Nanofitines a déclenché un milestone en 2025 dans le cadre de la sous-licence avec Merck de 0,3 M€ ;

- La signature des conventions de financement pour aider au développement d'un vaccin contre une maladie infectieuse de l'intestin causée par un groupe de bactéries connues sous le nom de Shigella pour 4,8 M€ ;
- L'obtention d'un financement (programme France 2030) pour le projet MOPEVAC NEW afin de développer un vaccin pentavalent contre les arénavirus du « nouveau monde » de 7,7 M€.

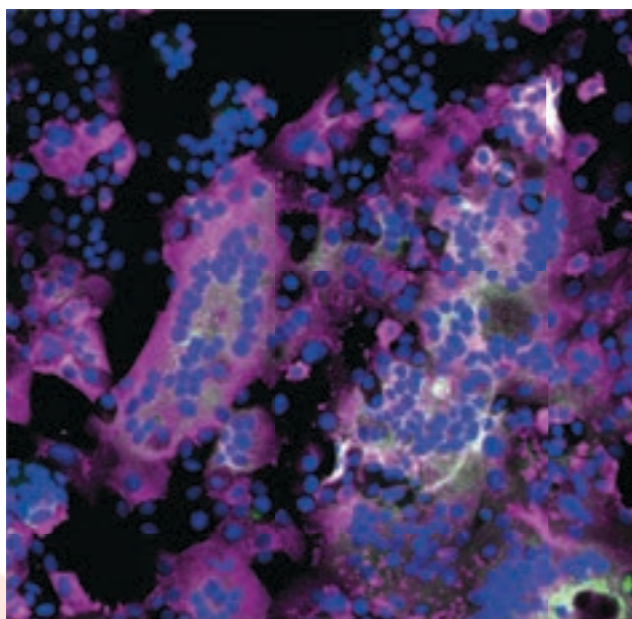
Actions de santé publique

Le centre médical de l'Institut Pasteur (CMIP) est l'entité de l'Institut Pasteur à Paris prenant en charge les patients et voyageurs. Il comporte un centre de vaccinations internationales, le centre antirabique d'Île-de-France et des consultations de maladies infectieuses et tropicales, de médecine des voyages et d'allergologie. Il est certifié ISO 9001 v2015 depuis 2018. Le CMIP, qui a célébré ses 25 ans en novembre 2025 (événement scientifique à cette occasion) a observé une très nette augmentation d'activité au Centre antirabique avec un nombre de consultations multiplié par deux.

En 2025, l'activité de séquençage EMERGEN sur le suivi des variants du SARS-CoV-2 s'est arrêtée. En conséquence, la facturation des séquences à la CPAM pour l'année 2025 est quasiment nulle contre 1,0M€ par rapport à 2024.

Quelques chiffres 2025 du CMIP

- 50749 passages au centre de vaccinations internationales ;
- 64451 vaccins administrés (hors vaccins du centre antirabique) ;
- 16258 consultations de pathologies infectieuses et tropicales et de médecine des voyages, centre antirabique et allergologie.



La recherche clinique

L'amélioration des connaissances et des pratiques médicales est au cœur de la recherche scientifique de l'Institut Pasteur. La direction médicale et ses équipes de recherche clinique constituent l'un des socles opérationnels sur lequel se développent ces améliorations en adaptant continuellement son expertise et son organisation au bénéfice de la communauté scientifique. L'année 2024 du Pôle de Coordination de la Recherche Clinique (PC-RC) a été marquée par sa structuration en quatre pôles : essais cliniques, RIPH sous la promotion de l'Institut Pasteur, conformité des autres projets de recherche, et opérations cliniques. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, l'année 2025 a permis, entre autres, le démarrage de ces 2 projets :

- un projet portant sur « l'impact des hormones sexuelles sur l'immunité cutanée humaine ». En effet, l'immunité cutanée fait partie intégrante du système immunitaire. L'objectif principal de cette étude est d'évaluer l'impact des hormones sexuelles et de la grossesse sur l'immunité cutanée ;
- un projet dont l'objectif est de mettre au point une méthode rapide et facile à utiliser par les chercheurs pour découvrir et étudier des anticorps capables de combattre efficacement des maladies, comme par exemple un virus.

Enseignement

Depuis plus de 130 ans et le premier cours de microbiologie d'Émile Roux en 1889, l'Institut Pasteur joue un rôle essentiel dans l'enseignement des sciences de la vie au niveau international. Chaque année, plus de 900 étudiants, doctorants et professionnels, originaires d'environ 85 pays, participent à l'un des 45 cours et ateliers dispensés à l'Institut Pasteur. Plus de 700 jeunes scientifiques sont également accueillis au sein des laboratoires du campus parisien pour être formés à la profession de chercheur/chercheuse et réaliser leur projet de recherche de licence, master et doctorat.

Autres faits marquants de l'exercice

Rayonnement du réseau international

En 2025, poursuite de la structuration du réseau international, commencée en 2021 avec la fondation abritée « Pasteur Network Foundation » (PNF), et la refonte de la gouvernance du Pasteur Network (PN) sur plusieurs aspects :

- Réunions du Pasteur Network organisées à Lille en juin 2025 et à Ho-Chi-Minh en octobre 2025 ;
- Poursuite de la professionnalisation de l'association Pasteur Network sur les aspects de gouvernance, organisationnels et financiers avec le renforcement de l'équipe dans ces domaines.

L'Institut Pasteur poursuit son développement et ses collaborations bilatérales :

- Soutien aux activités de l'Institut Pasteur au Japon et à la redéfinition de ses axes scientifiques ;
- Signature d'un accord de recherche (Master Research Collaborative Agreement) en avril 2025 avec l'agence A*STAR (Agency for Science, Technology and Research), sur deux axes scientifiques : vieillissement & système immunitaire et microbiome ;
- Corée : renouvellement de l'accord-cadre pour travailler sur des projets scientifiques d'intérêt commun, en s'appuyant notamment sur un financement ANR ;
- Hong Kong : renouvellement de l'accord de coopération pour 2026 avec financement de projets ;
- Brésil : signature de la plateforme de coopération multipartenaires franco-brésilienne Prisme ;
- Tunisie : renouvellement de la chaire Nicolle (programme de mobilité) qui a permis en 2025 d'enclencher des liens entre l'unité de rage de l'Institut Pasteur et le laboratoire vétérinaire de l'Institut Pasteur Tunis ;
- Préparation d'un Consortium multipartenaires franco-britannique avec notamment Oxford et Paris Cité, sur divers thèmes ;
- Poursuite du projet de soutien aux 3 établissements ultramarins : Guyane, Guadeloupe et Nouvelle-Calédonie, avec un travail d'intégration renforcée de leur stratégie scientifique avec celle de l'Institut Pasteur à Paris et une réflexion sur les modèles économiques.

Poursuite des actions de renforcement de la coopération scientifique avec le Pasteur Network et au-delà, via ses dispositifs internes que sont les G4 (groupes à 4 ans), les PIU (Pasteur International Units), les SPARKs (Seeded Partnerships for Advancing Research & Knowledge), les PERLs (Pasteur Excellence in Research & Leadership).

Le Pasteur Network bénéficie, par ailleurs, comme chaque année, d'une subvention du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et d'une subvention du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour soutenir ses actions de recherche et de santé publique, renforcer la gouvernance et développer les coopérations.

Compétence générale, scientifique ou médicale, de leur compétence financière, industrielle, commerciale, juridique ou gestionnaire et membres appartenant au personnel non scientifique de l'Institut Pasteur.

Modernisation des infrastructures de l'Institut Pasteur

L'Institut Pasteur poursuit son programme de rénovation de ses infrastructures et équipements de haute technologie. Pour assurer un environnement technologique de pointe, l'Institut Pasteur s'équipe de matériels scientifiques performants et innovants afin de rester compétitif au niveau international.

Sur le plan informatique, l'Institut Pasteur poursuit sa modernisation pour la science mais également pour les processus administratifs. Toutes les nouvelles technologies émergentes sont nécessaires pour permettre à l'Institut Pasteur de rester dans la compétitivité internationale (capacités de calcul et de stockage de données scientifiques, intelligence artificielle). On peut noter particulièrement le projet Libre chat porté par la DSI et qui permet aux Pasteuriens d'utiliser les apports de l'IA en toute souveraineté.

Par ailleurs, le plan de modernisation du campus se poursuit avec la sortie de terre du nouveau bâtiment du CMTV (Centre des Maladies à Transmission Vectorielle), projet approuvé par le Conseil d'administration le 15 octobre 2021. Le budget à terminaison est actualisé à 115,0M€. Ce bâtiment a été financé par la ressource interne (cession d'actifs immobiliers parisiens) et par un emprunt contracté en 2022.

Perspectives 2026 et contexte économique et financier

Les prévisions budgétaires pour l'année 2026 font état d'une légère réduction du déficit d'exploitation et d'un déficit net de 16,5M€, intégrant des produits financiers de placement de 47,0M€. Les plans d'action appropriés se poursuivent pour maîtriser les dépenses et une réflexion approfondie sur le modèle économique se poursuit.

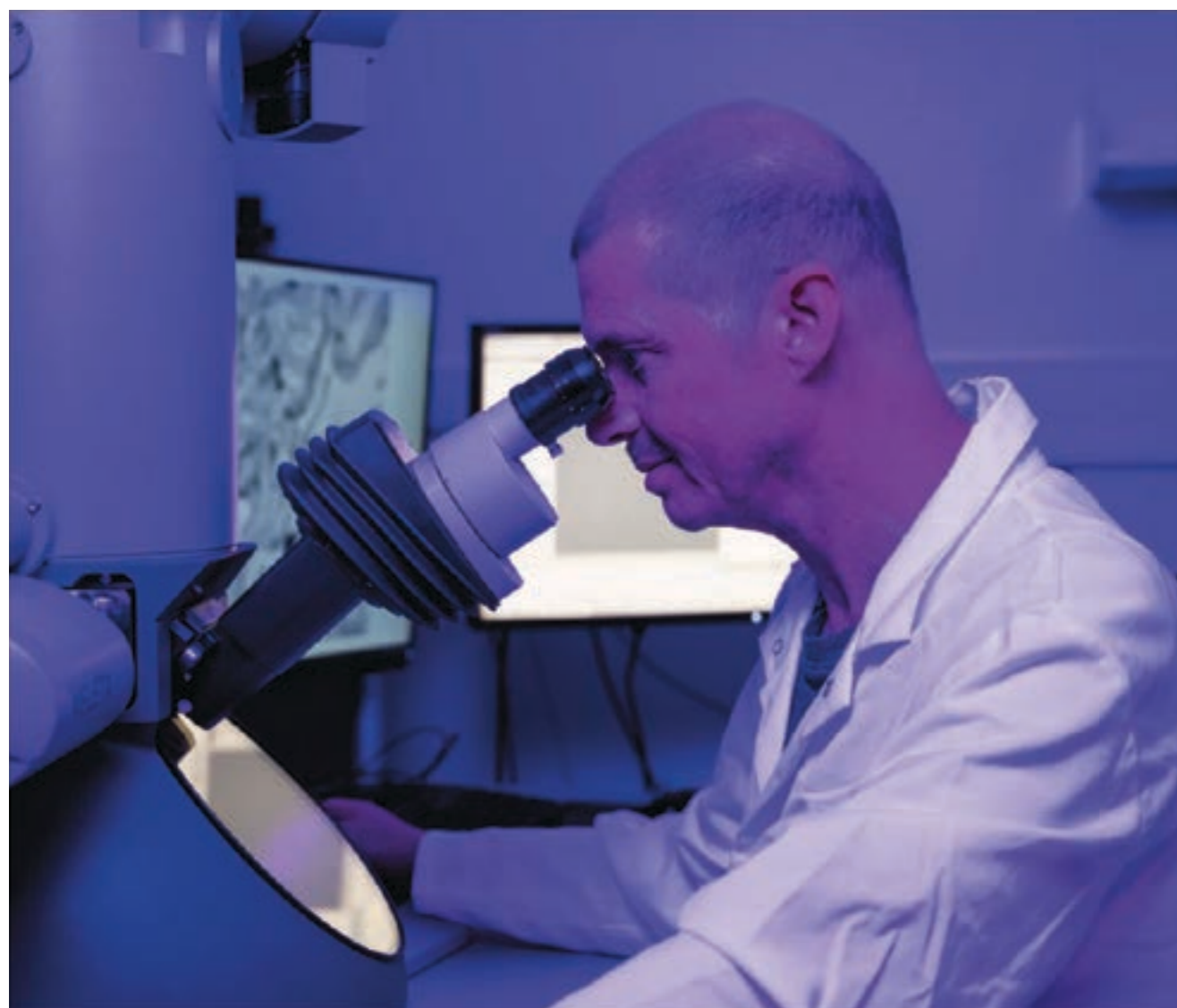
Le contexte économique international reste très instable compte tenu de la poursuite du conflit entre l'Ukraine et la Russie et du démarrage d'un nouveau conflit au Moyen-Orient.

La volatilité des marchés financiers est significative et la valorisation du patrimoine financier est négativement impactée sur les premières semaines de l'année 2026.

Les impacts de l'inflation devraient, quant à eux, rester limités en 2026 puisque les négociations achats ont été finalisées en fin d'année 2025 et au tout début d'année 2026, notamment pour ce qui concerne les achats d'électricité, un des plus gros postes.

Événements post-clôture

Pas d'événement post-clôture.



Chiffres-clés

	2025	2024	Variation 2025-2024
	Réalisé	Réalisé	
<i>En milliers d'euros</i>			
Produits d'exploitation Institut Pasteur	331,5	322,6	8,9
Charges d'exploitation Institut Pasteur	397,5	386,0	11,5
Contribution IP Guadeloupe, Guyane & Nouvelle-Calédonie	-2,0	-2,3	0,4
RESULTAT D'EXPLOITATION	-68,0	-65,7	-2,3
Résultat Financier Institut Pasteur	64,1	7,4	56,7
Contribution IP Guadeloupe, Guyane & Nouvelle-Calédonie	0,5	0,5	0,0
RESULTAT FINANCIER	64,6	7,9	56,7
RESULTAT COURANT	-3,4	-57,8	54,4
Résultat Exceptionnel Institut Pasteur	1,3	56,4	-55,1
Contribution IP Guadeloupe, Guyane & Nouvelle-Calédonie	0,0	0,1	-0,1
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1,3	56,5	-55,1
Intéressement des salariés	0,0	0,0	0,0
RESULTAT NET	-2,0	-1,3	-0,7

Le déficit d'exploitation s'établit à 68,0M€ soit 2,3M€ de plus que l'année précédente.

La variation positive du résultat financier correspond, en principal, à l'augmentation des produits issus des placements long terme (+21,1 M€) et à des plus-values de cessions des immobilisations financières (+32,6M€), conséquence d'arbitrages au sein du portefeuille.

À compter du 1^{er} janvier 2025 et en application du nouveau règlement comptable, le résultat exceptionnel est redéfini et ne comporte que des opérations d'événement majeur et inhabituel. Il est, par conséquence, en forte diminution en 2025 par rapport à 2024 (-55,1 M€).

En synthèse, le résultat net s'établit à **-2,0M€** contre -1,3M€ en 2024, soit une variation de **-0,7M€**.

Les comptes sociaux de la fondation Institut Pasteur

Depuis 2021, les comptes sociaux de la fondation Institut Pasteur intègrent les comptes de ses trois établissements secondaires : IP Guyane, IP Guadeloupe et IP Nouvelle-Calédonie. Sont également inscrits, dans les comptes de l'Institut Pasteur, les comptes des fondations

abritées : la « Pasteur Network Foundation », l'« IHU reConnect » et enfin « Une Santé Durable pour Tous », l'Institut Pasteur agissant en qualité de fondation abritante.

LES ÉTABLISSEMENTS « CONSOLIDÉS »

Les excédents ou déficits des trois instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels.

En milliers d'euros

Éléments	Institut Pasteur à Paris		Institut Pasteur de Guadeloupe		Institut Pasteur de Guyane		Institut Pasteur de N-C.		Contribution des établissements secondaires		TOTAL
		%		%		%		%		%	
Total bilan	1 336 779	97,8%	6 255	0,5%	9 782	0,7%	13 932	1,0%	29 970	2,2%	1 366 749
Résultat exploitation	-66 019	97,1%	-878	1,3%	-505	0,7%	-577	0,8%	-1 960	2,9%	-67 979
Résultat financier	64 102	99,2%	5	0,0%	-5	0,0%	515	0,8%	515	0,8%	64 617
Résultat exceptionnel	1 335	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	1 335
Résultat net	-582	28,7%	-873	43,0%	-510	25,2%	-62	3,1%	-1 445	71,3%	-2 028

Il en résulte un impact de -1,4M€ sur le résultat net de l'exercice, se décomposant de la façon suivante :

- L'Institut Pasteur de Guadeloupe (-0,9M€) a connu une baisse d'activité de son laboratoire d'Hygiène et d'Environnement à la suite de la perte d'un marché, compensée en partie par une hausse de ses contrats de financement ;
- L'Institut Pasteur de Guyane (-0,5M€) enregistre une forte croissance de ses contrats de recherche mais en

l'absence d'épidémies, l'activité du laboratoire d'analyses spécialisées est en forte baisse ;

- L'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie se maintient proche de l'équilibre (-0,06M€) grâce à ses produits financiers et au dynamisme de ses contrats.
- Par ailleurs les trois instituts ont bénéficié d'une subvention de l'Institut Pasteur de Paris de 0,7M€ au total, afin de financer des investissements de remise à niveau réglementaire.

LES FONDATIONS ABRITÉES

Le poids des fondations abritées sous égide dans les comptes annuels de la fondation est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

Éléments	PNF	IHU	USDT	TOTAL
Total bilan	10 106	19 210	944	30 260
Ressources	1 153	7 485	427	9 066
Charges	1 300	8 256	427	9 983
Report en fonds dédiés	21	-1 665		-1 644
Résultat exploitation	-125	-2 436		-2 561
Résultat financier	125	74		199
Résultat net		-2 362		-2 362
Contributions des fondateurs non valorisées au bilan		6 201		6 201
Institut Pasteur (fondation abritante)		1 725		1 725
FPA		2 974		2 974
AP-HP		439		439
INSERM		1 027		1 027
UPC		36		36

PASTEUR NETWORK FOUNDATION (PNF)

La Pasteur Network Foundation (PNF) est le véhicule de financement des activités du Pasteur Network (PN). Les instances de la PNF valident le financement de projets présentés par le PN, ces projets sont mis en œuvre par le Pasteur Network (association), qui est l'organe opérationnel du réseau international.

Les comptes de la Pasteur Network Foundation présentent un déficit de 1,1M€ avant prélèvement sur la dotation consommable. Ce dernier porte la dotation constitutive initiale de 5,2M€ à 2,2M€ au 31 décembre 2025 (dont 1,0M€ de dotation non consommable).

Les immobilisations financières sont placées par l'Institut Pasteur dans leur fonds de placement LT et génèrent des intérêts financiers pour la PNF.

Les fonds dédiés correspondent aux projets sur lesquels les dépenses restent à réaliser.

Les dettes sont constituées de dettes fournisseurs et de dettes sociales.

IHU reConnect

Fondation abritée par l'Institut Pasteur depuis avril 2024, l'Institut hospitalo-universitaire (IHU) reConnect est le premier pôle d'excellence européen dédié aux troubles de l'audition et de la parole.

Structuré autour de quatre piliers fondamentaux – la recherche, les soins, la formation et la valorisation industrielle – il ambitionne de faire évoluer le traitement des troubles auditifs, en passant d'une médecine compensatoire à une médecine curative, et d'exploiter les processus auditifs pour traiter certains troubles neurologiques.

L'Institut reConnect, créé pour une durée de 10 ans, est une fondation sous l'égide de l'Institut Pasteur, portée par l'Institut de l'Audition, centre de l'Institut Pasteur avec la fondation Pour l'Audition, l'AP-HP, l'Université Paris Cité et l'Inserm, membres fondateurs de l'IHU.

Cette fondation abritée, sans dotation initiale en tant que fondation de flux, bénéficie d'un soutien public de 40,0M€ dans le cadre du plan France 2030.

L'actif du bilan est constitué des créances d'exploitation (4,2M€), des disponibilités (2,4M€) et des charges constatées d'avance (1,1M€). Quant au passif, il est constitué du déficit de l'exercice (-2,3M€), des fonds dédiés (3,4M€), des dettes d'exploitation (3,5M€) et des produits constatés d'avance (3,2M€).

Le résultat d'exploitation s'élève à -2,4M€. Les produits de 7,5M€ sont constitués du contrat attributif signé avec l'ANR (2,6M€) et de la contribution de la FPA (4,2M€). Les charges de 9,9M€ sont liées au développement de l'activité sur 2025, première année pleine.

Le résultat financier provient des intérêts générés par les placements court terme.

UNE SANTÉ DURABLE POUR TOUS (USDT)

Fondation sous l'égide de l'Institut Pasteur depuis le 3 juillet 2024, la fondation abritée Une Santé Durable pour Tous est créée pour une durée de 3 ans avec une dotation initiale de 3 000 euros.

Elle agit en faveur d'une santé accessible à tous, dans le cadre d'une approche sans frontière entre la médecine humaine et animale et l'environnement.

L'actif du bilan est constitué des créances d'exploitation et des disponibilités (0,278M€). Quant au passif, il est constitué des fonds propres et des dettes fournisseurs.

Les comptes de la fondation présentent un déficit de 0,013M€ avant prélèvement sur la dotation. Ce dernier diminue d'autant la dotation initiale.



Bilan au 31/12/2025

ACTIF

En milliers d'euros

	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
	Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
Donations temporaires d'usufruit	409	245	164	323
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	48 226	38 380	9 846	9 107
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 1)	48 636	38 625	10 010	9 430
Terrains	11 672		11 672	11 672
Constructions	406 823	176 150	230 674	240 123
Installations techniques, matériel et outillage industriels	267 867	216 737	51 131	46 912
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	37 702		37 702	35 898
Biens reçus par legs ou donations	45 896		45 896	48 927
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 1)	769 962	392 887	377 075	383 532
Participations	14 882	6 925	7 958	5 286
Autres titres immobilisés	624 697	8 243	616 455	571 662
Prêts	4 314	40	4 275	4 082
Autres	200		200	205
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (Note 2)	644 094	15 207	628 887	581 236
ACTIF IMMOBILISÉ	1 462 692	446 719	1 015 972	974 197
STOCKS ET EN-COURS (Note 4b)	5 571	1 624	3 947	3 602
CRÉANCES D'EXPLOITATION (Note 3a)	183 937	1 766	182 171	143 813
Créances clients, usagers et comptes rattachés	90 643	1 766	88 877	75 344
Créances reçues par legs ou donations	54 408		54 408	38 887
Autres créances	29 674		29 674	22 260
Charges constatées d'avance	9 212		9 212	7 322
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (Note 4a)	131 523	386	131 137	184 535
DISPONIBILITÉS	33 367		33 367	42 983
ACTIF CIRCULANT	354 400	3 777	350 623	374 932
Écarts de conversion actif	153		153	414
TOTAL ACTIF	1 817 245	450 496	1 366 749	1 349 544
ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS SUR LEGS (Note 14)				
Acceptés par le bureau du conseil d'administration			0	0

PASSIF

En milliers d'euros

	31 déc. 2025		31 déc. 2024	
Fonds propres	817 668		818 835	
Report à nouveau	54 457		55 788	
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 028		-1 331	
FONDS PROPRES (Note 5)	870 097		873 292	
Subventions d'équipement	31 711		33 495	
AUTRES FONDS PROPRES (Note 6)	31 711		33 495	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	89 446		79 237	
Fonds dédiés	69 451		66 548	
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (Note 7)	158 897		145 785	
Provisions pour risques	3 474		3 838	
Provisions pour charges	44 106		45 011	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (Note 8)	47 579		48 849	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	71 045		82 645	
Emprunts et dettes financières diverses	7 961		2 220	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 577		51 777	
Dettes des legs ou donations	11 197		9 210	
Dettes fiscales et sociales	30 930		36 993	
Autres dettes	14 176		15 055	
Produits constatés d'avance (Note 9)	58 482		49 627	
DETTES (Note 3a)	258 368		247 527	
Écarts de conversion passif	96		597	
TOTAL PASSIF	1 366 749		1 349 544	

Compte de résultat

Exercice 2025

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Variation
Produits d'exploitation (Note 10a)			
Ventes, prestations et services divers	17 150	18 712	-1 562
Produits de tiers financeurs	273 016	251 986	21 030
Concours publics & subventions d'exploitation	140 735	134 544	6 191
Ministère chargé de la Recherche	56 108	55 698	410
Ministère chargé de la Santé	7 703	7 495	209
Contrats de recherche & autres fonds publics	76 924	71 351	5 572
Ressources liées à la générosité du public	106 422	91 363	15 059
Dons manuels	27 340	25 355	1 985
Mécénats	5 690	4 245	1 445
Legs, donations et assurances-vie	73 392	61 763	11 630
Contributions financières	25 859	26 079	-220
Contrats R&D	8 908	9 594	-686
Contrats de recherche & autres contributions	16 951	16 485	466
Reprises sur amortissements, dépréciations & provisions	2 337	3 258	-921
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	285		285
Utilisations des fonds dédiés	22 961	23 625	-664
Autres produits	15 708	25 022	-9 314
Redevances de marques & de brevets	9 454	11 205	-1 751
Revenus des immeubles de rapport	2 976	7 741	-4 765
Autres produits	3 278	6 076	-2 798
Total produits d'exploitation	331 458	322 603	8 854
Charges d'exploitation (Note 10b)			
Achats marchandises, matières premières et variations de stocks	32 227	33 821	-1 594
Autres achats et charges externes	96 746	92 627	4 119
Impôts et taxes	7 086	7 923	-837
Salaires	135 083	131 307	3 776
Cotisations sociales	60 051	57 475	2 576
Dotations aux amortissements et provisions	37 297	38 440	-1 143
Reports en fonds dédiés	24 989	19 955	5 034
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	243		243
Autres charges	3 754	4 408	-654
Total charges d'exploitation	397 476	385 956	11 520
Contribution des établissements hors métropole	-1 960	-2 341	381
EXCEDENT OU DEFICIT D'EXPLOITATION	-67 979	-65 694	-2 285

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024	Variation
Produits financiers			
De participation	24 530	3 332	21 198
Autres intérêts et produits assimilés	8 488	6 776	1 713
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 137	3 188	-51
Différences positives de change	628	917	-289
Produits des cessions d'immobilisations financières	48 100		48 100
Total produits financiers	84 883	14 213	70 670
Charges financières			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 283	4 158	-1 875
Intérêts et charges assimilés	2 210	2 423	-214
Différences négatives de change	864	234	630
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	15 424		15 424
Total charges financières	20 781	6 815	13 965
Contribution des établissements hors métropole	515	498	17
EXCEDENT OU DEFICIT FINANCIER (Note 11)	64 617	7 895	56 721
EXCEDENT OU DEFICIT COURANT	-3 362	-57 798	54 436
Produits exceptionnels	1 335	87 036	-85 702
Charges exceptionnelles		30 620	-30 620
Contribution des établissements hors métropole		52	-52
EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL (Note 12)	1 335	56 468	-55 133
Intéressement des salariés			
Total des produits	416 229	422 061	-5 832
Total des charges	418 257	423 392	-5 135
EXCEDENT OU DEFICIT NET	-2 028	-1 331	-697
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature	1 251	685	566
Prestations en nature	4 950	6 621	-1 671
Bénévolat			
TOTAL	6 201	7 306	-1 105
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens	1 251	685	566
Prestations en nature	4 950	6 621	-1 671
Personnel bénévole			
TOTAL	6 201	7 306	-1 105

Flux de trésorerie

Exercice 2025

En milliers d'euros	31 déc. 2025	31 déc. 2024
FLUX D'EXPLOITATION		
Résultat net	-2 028	-1 331
Amortissements et provisions des immobilisations corporelles	27 180	-2 469
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et financières	4 306	5 174
Variation des provisions pour dépréciation d'actif circulant	-501	-1 221
Variation des provisions pour risques et charges	-1 270	2 989
Variation des fonds dédiés	2 903	-3 430
Variation quote-parts des subventions d'équipement	-5 931	-6 044
Marge brute d'autofinancement	24 659	-6 331
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	-8 207	10 287
TOTAL FLUX D'EXPLOITATION	16 452	3 956
FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-6 369	-5 323
Acquisitions d'immobilisations corporelles	-40 962	-42 806
Acquisitions d'immobilisations financières	-2 963	-2 396
Variation des subventions d'équipement	4 147	6 172
Cessions ou réductions d'actifs immobilisés	18 785	59 871
Variation des titres de placement stables	-44 881	24 075
TOTAL FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	-72 243	39 593
FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Variation du fonds de dotation	-1 167	-1 569
Remboursements des emprunts (2)	-5 859	-12 603
TOTAL FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-7 026	-14 173
FLUX SUR LA GESTION DES LEGS OU DONATIONS	-197	-623
VARIATION DE TRÉSORERIE	-63 013	28 754
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE (1)	227 518	198 764
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE (1)	164 505	227 518

(1) Disponibilités + valeurs mobilières de placement

(2) Variation des positions créditrices de banques et emprunts bancaires

Annexes aux comptes de l'exercice

Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables définies, ci-après, concernent la fondation « Institut Pasteur » à Paris et les Instituts Pasteur de Guadeloupe, Guyane et Nouvelle-Calédonie sont intégrés dans les comptes annuels de la fondation. Les excédents ou déficits de ces trois instituts sont présentés au compte de résultat sous trois rubriques de contribution aux excédents ou déficits d'exploitation, financiers et exceptionnels. L'Institut Pasteur abrite trois fondations : Pasteur Network Foundation (PNF), IHU reConnect et Une Santé Durable pour Tous (USDT). Ces fondations abritées font l'objet d'une comptabilité distincte dans les comptes de l'Institut Pasteur. Les comptes de la fondation de flux « IHU reConnect » présentent des contributions des fondateurs. Ces dernières, valorisées au compte de résultat en contributions volontaires en nature, sont constituées de mise à disposition de personnel, de dépenses de fonctionnement directes et indirectes.

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018, du règlement ANC N°2020-08 du 4 décembre 2020 et du règlement ANC N°2022-06 du 4 novembre 2022, ce dernier modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général sous réserves des dispositions particulières. Il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025 et porte sur la modernisation des états financiers : nouvelle définition du résultat exceptionnel, suppression des comptes de transfert de charges, modification de la nomenclature du plan comptable et réduction du nombre de modèles d'états financiers.

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Sont inscrites dans le compte de résultat en « produits d'exploitation » :

- Les subventions allouées par l'État (ministère chargé de la recherche et ministère chargé de la santé « Santé publique France ») ;
- Les subventions reçues d'organismes publics ;
- Les subventions de taxe d'apprentissage reçues en qualité de dispensateur de formation, qui sont appelées dans le nouveau règlement comptable « concours publics ».

CONTRATS ET CONVENTIONS DE RECHERCHE

En application du nouveau règlement comptable, ces contrats et conventions de recherche sont comptabilisés en subventions d'exploitation lorsqu'il s'agit de financeurs publics et en contributions financières lorsqu'il s'agit de financeurs privés.

Ces conventions de recherche pluriannuelles sont comptabilisées à l'actif selon l'échéancier de règlement prévu au contrat. Le revenu correspondant est différé au passif (poste « produits constatés d'avance » sur conventions de recherche) jusqu'à ce qu'il soit réalisé, c'est-à-dire jusqu'à ce que les dépenses de recherche prévues par la convention soient effectivement supportées. Les produits constatés d'avance figurant au passif correspondent donc à des produits d'ores et déjà acquis pour les années futures et qui seront progressivement reconnus en compte de résultat au *pro rata temporis* conformément aux dispositions de la convention de recherche et, le cas échéant, ajusté des engagements à réaliser pour couvrir les charges de recherche.

LEGS, DONATIONS ET SUCCESSIONS (LIBÉRALITÉS)

Les libéralités dont la réalisation est devenue effective et définitive font l'objet de traitements comptables différents selon leur nature :

- Les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social sont considérés comme des apports en fonds propres de la fondation ;
- Les legs ou donations affectés par leur auteur à l'acquisition d'un bien par la fondation sont inscrits dans les autres fonds propres en « subventions d'investissement », lesquelles sont reprises en résultat au rythme de l'amortissement du bien concerné ;

- Sauf affectation particulière par leur auteur, les donations et autres libéralités (biens meubles et immeubles destinés à être cédés) constituent des produits enregistrés au compte de résultat. Lorsqu'il s'agit de libéralités faisant l'objet d'une affectation spécifique par leur auteur (affectation à un domaine de recherche particulier), la partie non utilisée conformément à son affectation à la fin de l'exercice est enregistrée au passif en « Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public » par constatation d'une charge correspondante sur l'exercice « reports en fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public ».

Le nouveau règlement comptable 2018-06 modifie sensiblement la méthode de comptabilisation des legs ou donations :

- Dès leur acceptation par le conseil d'administration les legs ou donations sont inscrits à l'actif du bilan pour leur valeur nette de réalisation estimée ;
- La contrepartie est en général un compte de produits sauf dans le cas spécifique où il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité et, dans ce cas, la contrepartie est en fonds propres ;

• Parallèlement au passif du bilan, des fonds reportés sont constatés. Ces fonds reportés sont rapportés au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation des différents lots de legs ou donations qui les composent.

CONVERSION EN EUROS DES ÉLÉMENTS EN DEVISES ÉTRANGÈRES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice.

Compléments d'informations relatifs au bilan

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques, étant précisé que les biens reçus à titre gratuit sont initialement enregistrés à leur valeur vénale à leur date d'entrée dans le patrimoine de la fondation, cette valeur correspondant au prix qui aurait été acquitté pour l'acquisition du bien dans les conditions du marché.

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur prix de revient ou leur valeur vénale évaluée par expert à la date d'entrée au bilan pour les biens reçus de legs ou successions à l'exception du terrain du campus de l'institut qui a été évalué « à-dire d'experts » en 1970.

Ces actifs sont comptabilisés conformément aux règlements CRC N°2004-06 et N°2002-10 portant sur la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs ainsi que sur l'amortissement et la dépréciation éventuelle des actifs immobilisés.

Le coût d'entrée des actifs est constitué des éléments suivants :

• Le prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement,

• Tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction (dont les honoraires de professionnels comme les architectes, géomètres, experts, évaluateurs, conseils ; les coûts de préparation du site et les frais de démolition nécessaires à la mise en place de l'immobilisation).

La fondation a choisi de continuer à comptabiliser directement en charges les éléments suivants :

- Les coûts de développement,
- Les frais d'acquisition des immobilisations (dont les honoraires d'acquisition versés à des agences ou notaires),
- Les coûts des emprunts destinés au financement des acquisitions d'actifs.

Les immobilisations sont amorties, selon le mode linéaire, sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation probable des biens soit :

Immobilisations incorporelles	3 ans et 10 ans
Immeubles de rapport	40 ans, 25 ans et 15 ans
Immeubles d'exploitation	40 ans, 25 ans et 15 ans
Matériel et outillage, matériel de transport et matériel de bureau	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Agencements, aménagements, installations	5 ans

Les immeubles d'exploitation et de rapport ont été décomposés et amortis depuis le 1er janvier 2005, comme suit :

Structure et ouvrages assimilés	40 ans
Toiture, chauffage, plomberie, électricité et menuiserie	25 ans
Ravalement et ascenseurs	15 ans

Pour les immeubles de rapport, aucun amortissement n'a été calculé sur la structure, pour tenir compte de la valeur résiduelle estimée au terme de la période d'amortissement.

Des revues régulières sont effectuées et des dépréciations ou amortissements exceptionnels peuvent être constatés pour notamment prendre en compte les impacts des évolutions du marché immobilier et ceux du schéma directeur immobilier sur la valeur de nos actifs.

À compter de l'exercice 2020 et conformément au nouveau règlement comptable, les biens reçus des legs ou donations destinés à être vendus sont inscrits à l'actif du bilan dans l'attente de la réalisation du legs ou de la donation. Ces biens ne sont pas amortis et peuvent être dépréciés dans l'attente de leur vente suivant le prix du marché.

Les variations des valeurs brutes s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	Diminutions				Valeurs brutes au 31-déc-25
	Valeurs brutes au 01-janv-25	Acquisitions & poste à poste	Cessions	Hors service & poste à poste	
Immobilisations incorporelles (1)	43 357	6 222	65	1 512	48 002
Immobilisations incorporelles instituts consolidés (*)	487	147			634
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	43 844	6 369	65	1 512	48 636
Immobilisations corporelles					
Terrains d'exploitation	11 256				11 256
Immeubles d'exploitation	326 917	16 206			343 124
Terrains et immeubles instituts consolidés (*)	8 484	122	127		8 479
	346 657	16 328	127		362 859
Matériel et outillage	200 393	9 360	689	1 657	207 408
Mobilier et matériel de bureau	23 441	7 466			30 907
Matériels et mobiliers instituts consolidés (*)	13 567	974	120	108	14 313
	237 402	17 800	809	1 764	252 628
Agencements, aménagements, installations	7 349	4 241			11 591
Agencements installations instituts consolidés (*)	2 850	452	27	1	3 274
Autres immobilisations					
Autres immobilisations instituts consolidés (*)	313	77	15		375
Immobilisations liées à l'exploitation	594 572	38 899	978	1 765	630 726
Terrains de rapport	416				416
Immeubles de rapport	69 426	259	14 464		55 221
	69 842	259	14 464		55 637
Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus	48 927	23 620	26 651		45 896
	48 927	23 620	26 651		45 896
Immobilisations en cours	34 947	25 263		23 589	36 622
Immobilisations en cours instituts consolidés (*)	951	908		779	1 081
	35 898	26 172		24 367	37 702
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	749 239	88 950	42 094	26 133	769 962
TOTAL	793 083	95 318	42 159	27 645	818 598

(1) Les acquisitions de logiciels d'un montant supérieur à 10 K€ sont enregistrées en immobilisations incorporelles
(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Seuls les logiciels d'un montant supérieur à 10 K€ sont enregistrés en immobilisations incorporelles.

Ce poste comprend, en principal, des logiciels informatiques (achat et évolutifs) pour répondre aux besoins des utilisateurs et surtout aux évolutions des systèmes d'informations.

Les donations temporaires d'usufruit (DUT) sont au nombre de deux pour un montant brut de 409 K€.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principales valeurs immobilisées liées à l'exploitation concernent l'ensemble immobilier du campus parisien de l'Institut Pasteur ainsi que les équipements scientifiques utilisés sur ce campus.

Les travaux réalisés sur l'aménagement des bâtiments de recherche, des plateformes technologiques et de maintenance des bâtiments représentent une augmentation des valeurs brutes de 16 206 K€ en principal la valorisation des locaux tertiaires (3 400 K€), le

réaménagement des étages du centre médical (2 777 K€), le campus (1 970 K€) et les espaces verts (745 K€).

Le poste matériel et outillage sur le site de Paris (9 360 K€) concerne l'ensemble des équipements scientifiques de haute technologie acquis ou mis en service. Les sorties (2 346 K€) correspondent aux mises au rebut réalisées sur des matériels totalement amortis, obsolètes pour 1 657 K€ et aux cessions pour 689 K€.

Le poste mobilier et matériel de bureau et informatique sur le site de Paris (7 466 K€) concerne en principal l'ensemble des matériels informatiques.

Les immobilisations corporelles de rapport sont constituées de biens immobiliers issus de libéralités, conservés à l'actif du bilan ou acquis sur les fonds propres de la fondation en vue de produire des revenus. Les acquisitions de l'exercice (259 K€) correspondent principalement au ravalement de l'immeuble situé au 34 rue Dr Roux Paris 15° (166 K€) et aux travaux de rénovation d'appartement (93 K€).

Quant aux cessions (14 464 K€), il s'agit de la cession d'un immeuble de rapport prévue dans le plan de réallocation des placements.

Les biens immobiliers reçus par legs ou donations acceptés en bureau du conseil d'administration destinés à être vendus ont diminué en net de 3 031 K€.

Les valeurs d'immobilisations en cours (36 622 K€) concernent les chantiers exceptionnels pour 34 334 K€, les chantiers de maintenance pour 383 K€, les chantiers d'aménagement pour 1 557 K€ et enfin les immobilisations en cours sur les biens immobiliers de rapport pour 347 K€.

Amortissements et provisions cumulés

En milliers d'euros	Mouvements de l'année			Valeurs au 31-déc-2025
	Valeurs au 01-janv-25	Augmentations	Diminutions	
Immobilisations incorporelles	33 969	5 680	1 500	38 149
Immobilisations incorporelles instituts consolidés (*)	445	32		477
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	34 414	5 711	1 500	38 625
Immobilisations corporelles				
Terrains d'exploitation				
Immeubles d'exploitation	139 945	11 521	256	151 211
Terrains et immeubles instituts consolidés (*)	5 810	232	127	5 916
	145 755	11 754	382	157 126
Matériel et outillage	168 640	12 598	2 327	178 911
Mobilier et matériel de bureau	13 316	4 312		17 627
Matériels et mobiliers instituts consolidés (*)	11 185	580	134	11 631
	193 141	17 490	2 461	208 170
Agencements, aménagements, installations	5 168	615		5 783
Agencements, installations instituts consolidés (*)	2 559	80	23	2 615
Autres immobilisations				
Autres immobilisations instituts consolidés (*)	135	48	14	169
Immobilisations liées à l'exploitation	346 758	29 986	2 881	373 863
Terrains de rapport				
Immeubles de rapport	18 949	1 434	1 360	19 023
	18 949	1 434	1 360	19 023
Biens reçus par legs ou donations destinés à être vendus				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	365 707	31 421	4 241	392 887
TOTAL	400 121	37 132	5 741	431 512

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les donations temporaires d'usufruit (DTU) sont amorties sur la durée de la donation.

La dépréciation constatée sur un immeuble situé dans le 6° arrondissement de Paris est ajustée et portée à 2 226 K€, suivant la valeur marché du 31 décembre 2025.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Sont inclus en immobilisations financières :

- Les titres de participation qui représentent les participations détenues dans le capital de sociétés dans lesquelles l'Institut Pasteur exerce une influence notable, ou les titres destinés à être conservés durablement. Ces titres sont inscrits au bilan pour leur prix de revient dans le cas de titres acquis par l'Institut Pasteur ou pour leur valeur estimée par des tiers dans le cadre de la réalisation des legs. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité appréciée par la direction de l'Institut Pasteur sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation ;
- Les titres de placement stables qui correspondent à des valeurs mobilières, soit provenant de legs et successions, soit acquises à titre onéreux. Ces titres de placement font en majeure partie l'objet de mandats de gestion auprès d'organismes financiers de premier plan.

Les règles de comptabilisation sont les suivantes :

- Les titres cotés, actions et obligations détenus par l'intermédiaire de fonds communs de placement (FCP) sont enregistrés au prix d'achat des parts des FCP concernés ;
- Les titres cotés provenant de libéralités sont entrés sur la base de leurs cours de bourse à leur date d'entrée en portefeuille. Ceux non cotés sont entrés à leur valeur vénale au jour d'entrée dans le patrimoine, laquelle est fixée à dire d'experts ;
- Les titres non cotés, investissements effectués en capital-risque, de type partenariats stratégiques, sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée si la valeur liquidative (en général trimestrielle) du fonds est inférieure au prix de revient ;
- Les autres immobilisations financières qui correspondent aux versements effectués à titre de prêts aux organismes collecteurs de la participation des entreprises à l'effort de construction, aux prêts au personnel et aux dépôts et cautionnements versés.

Pour ce qui concerne les prêts relatifs à l'effort de construction, ils ne font pas l'objet d'actualisation et sont valorisés à leur valeur nominale.

En milliers d'euros

	Valeurs brutes au						Valeurs nettes au 31-déc-2025	Prêts et avances consentis et non encore remboursés	Cautions et aval donnés par la fondation	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice connu	Bénéfice (ou perte) du dernier exercice connu
	Capital social	Capitaux propres autres que le capital social	Quote-part de capital détenu	01-janv-25	31-déc-25	Variations					
Titres de participation				12 112	14 882	2 771	6 925	7 958			
Participations (supérieures à 10%)											
Enodia Therapeutics	2	-306	34,58%		771	771	771			0	-2 935
V4C	10	-240	22,00%	2	2		53	-51		0	-116
Argobio	48 988	-19 940	20,40%	8 000	10 000	2 000	4 070	5 930		1 109	-85
Biocellis	10	0	20,00%	2	2			2			
Neurophoenix	430	-505	15,00%	65	65		65			36	-151
Participations (inférieures à 10%)											
Start-up				3 971	3 971		1 957	2 014			
Autres				72	72		10	63			
Titres de placement stables				579 816	624 697	44 881	8 243	616 455			
Actions euros				137 416	124 389	-13 027		124 389			
Actions Internationales				271 802	252 801	-19 002	493	252 307			
Obligations				17 000		-17 000					
Immobilier				57 211	65 800	8 590	7 356	58 444			
Autres placements long terme				96 387	181 707	85 320	394	181 313			
Autres immobilisations financières(*)				4 327	4 514	187	40	4 475			
Prêt effort construction				4 122	4 314	192	40	4 275			
Dépôts et cautionnements				189	189			189			
Autres immobilisations financières				16	11	-5		11			
TOTAL				596 225	644 094	47 839	15 208	628 887			

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Dans le cadre de la mission sociale liée à la valorisation de la recherche et depuis de nombreuses années, l'Institut Pasteur investit dans des start-up. Ainsi, au 31 décembre 2025, dix start-up sont inscrites au bilan pour une valeur nette de 7,9M€ et valorisées à 8,2M€.

Les faits marquants à retenir, pour l'exercice 2025, sont les suivants :

Enodia Therapeutics : ce nouveau spin-off, issu des travaux de recherche du Dr Caroline Demangel, a été créé en février 2025. Elle a pour mission la recherche et le développement de nouvelles solutions thérapeutiques en prévenant l'action de protéines pathogènes par ciblage du translocon Sec61. Enodia propose ainsi une stratégie thérapeutique innovante en intervenant sur la dégradation sélective de protéines pathogènes avant qu'elles ne puissent induire la maladie. Les champs d'application de la technologie développée par Enodia Therapeutics sont multiples et un premier focus a été réalisé dans le traitement de maladies immuno-inflammatoires. Dès sa création, Enodia Therapeutics a remporté le prestigieux concours « Golden Ticket » 2025. En décembre 2025, Enodia Therapeutics a réussi à concrétiser une levée de fonds de 20,7M€ auprès d'un groupe d'investisseurs clés tels que Elaia, Pfizer Ventures, BPI France ou encore l'Institut Pasteur, lui garantissant les moyens financiers nécessaires pour assurer le développement aval des solutions thérapeutiques envisagées.

Biocellis : en juin 2025, Biocellis, acteur émergent de la recherche biologique et du diagnostic in vitro, a annoncé un partenariat capitalistique avec General Inception et une collaboration stratégique avec l'Institut Pasteur. Cette alliance accélérera le développement et la commercialisation des produits Biocellis, au bénéfice des patients, de la santé publique et de l'industrie biopharmaceutique dans son ensemble.

Avatar Medical : en mars 2025, Avatar Medical a annoncé l'obtention du marquage CE de sa solution logicielle innovante, permettant la conversion en temps réel des images médicales des patients en rendus 3D exceptionnels améliorant ainsi la visualisation et la compréhension. En novembre 2025, Avatar Medical et son partenaire BARCO, leader mondial des technologies de visualisation médicale, ont annoncé le lancement d'Eonis Vision, nouvelle solution de visualisation 3D. La solution Eonis Vision a pour ambition de transformer la consultation patient-médecin en une expérience partagée et en temps réel.

Oncovita : en janvier 2025, Oncovita a été lauréat du prix du Paris Saclay Cancer Cluster (PSCC) primant les initiatives audacieuses et visionnaires exploitant des technologies de pointe pour relever les défis les plus complexes en matière de soins contre le cancer. En mars 2025, Oncovita a annoncé un partenariat stratégique avec la société UNITHER Pharmaceuticals, leader mondial dans la fabrication de mono-doses stériles, pour le développement et la production d'un nouveau vaccin prophylactique basé sur les technologies Measavir® et Euroject® dans la prévention des maladies infectieuses chez l'enfant.

genOway : en février 2025, genOway a annoncé la signature d'un contrat de trois ans avec l'organisation philanthropique Fondation Gates soutenant le développement de thérapies contre les maladies infectieuses. En 2025, genOway accélère son développement en Chine au travers de sa filiale genOway Shanghai avec un chiffre d'affaires annualisé approchant les 2,0M€ et proche de la rentabilité fin 2025.

Les autres participations ont poursuivi leur plan de développement.

Les participations de l'Institut Pasteur sont, pour l'essentiel, des participations dans des sociétés pour lesquelles l'Institut Pasteur est cofondateur aux côtés d'un chercheur pasteurien (14810K€). Ces participations sont dépréciées pour 6915 K€ et ont une valeur nette comptable de 7 895 K€.

La valeur d'inventaire des titres cotés s'établit au 31 décembre 2025 à 835631 K€ (781714 K€ au 31 décembre 2024).

L'Institut Pasteur construit sa politique d'investissement autour des catégories d'actifs suivantes :

- Obligations cotées ou produits de taux, qui permettent de générer des revenus tout en constituant un amortisseur en cas de forte baisse des marchés actions ;
- Actions cotées de grandes capitalisations. Plus volatile, cette classe d'actifs a pour objectif principal d'accroître la valorisation du portefeuille à long terme et de distribuer régulièrement des dividendes ;
- Immobilier de rapport (en direct ou « papier »), qui a pour objectif de diversifier les placements, percevoir des revenus réguliers et constituer une réserve foncière ;
- Placements non cotés hors immobilier, qui regroupent notamment le capital-investissement, les infrastructures et la dette privée. Leur illiquidité permet de profiter d'un surplus de rendement et leur comportement est décorrélé des autres marchés ;
- Partenariats stratégiques, qui sont en lien avec la mission de l'Institut Pasteur et permettent de soutenir la recherche et l'innovation, tout en profitant d'un surplus de performance.

L'allocation stratégique d'actifs a été revue et validée par le conseil d'administration du 26 juin 2020 dans le respect du cadre de référence :

- 5% minimum du patrimoine productif en obligations,
- 70% maximum du patrimoine productif en actions,
- les placements LT cotés représentent au minimum 30% du patrimoine productif,
- les placements LT représentent au minimum 80% du patrimoine productif,
- le poids de la trésorerie court terme est limité à 20% du patrimoine productif,
- la valeur vénale des biens immobiliers de rapport doit représenter au minimum 10% du patrimoine productif.

L'année 2025 a été marquée par :

- la réduction de l'exposition actions au travers de plusieurs rachats au cours de l'année de 50,0M€ et d'une distribution de coupons de 20,0M€ ;
- le transfert des investissements en capital-risque/ biotech au sein d'un véhicule dédié et engagement sur deux nouveaux fonds pour 13,0M€ ;
- la validation d'une nouvelle stratégie d'investissement par le conseil d'administration du 9 décembre.

L'ensemble des contraintes prudentielles mentionnées à l'article 4.2 du cadre de référence des placements de l'Institut Pasteur sont respectées.

NOTE 3a : ÉCHÉANCIER DES CRÉANCES ET DES DETTES

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée dès qu'apparaît un risque d'irrécouvrabilité, compte tenu de l'ancienneté de la créance et de la situation du créancier.



En milliers d'euros	Montant brut	À un an au plus	À plus d'un an et 5 ans et plus	À plus de 5 ans
Clients	90 643	90 386	257	
Autres créances d'exploitation				
Créances reçues par legs ou donations	54 408	54 408		
Créances fournisseurs	4 056	4 056		
Personnel et organismes sociaux	408	408		
État	11 481	11 481		
Comptes courants	8 746		8 746	
Autres	4 985	4 985		
Charges constatées d'avance	9 212	9 212		
TOTAL	93 294	84 549	8 746	
TOTAL CRÉANCES D'EXPLOITATION	183 937	174 934	9 003	
Dettes financières auprès des banques	71 045	11 760	39 496	19 789
Autres dettes financières	7 961	7 961		
Dettes fournisseurs	64 577	64 577		
Dettes des legs ou donations	11 197	11 197		
Dettes sociales et fiscales	30 930	30 930		
Autres dettes	14 176	14 176		
TOTAL DETTES	199 887	140 602	39 496	19 789

Les créances clients correspondent à hauteur de 32 269 K€ à des conventions de recherche, dont certaines sont pluriannuelles et s'étendent sur une période qui excède les douze prochains mois. Le revenu est reconnu mensuellement en diminution des produits constatés d'avance comptabilisés lors de la facturation. La créance client sur les conventions de recherche est constatée suivant l'échéancier de règlement prévu au contrat.

Les charges constatées d'avance sont des dépenses futures qui seront reprises au compte de résultat à la date de leur exécution.

Les dettes financières comprennent, principalement, quatre emprunts contractés auprès des établissements bancaires restant à rembourser pour 71 038 K€.

NOTE 3b : PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

En milliers d'euros	Montant
Créances (produits à recevoir)	
Obligations - coupons et intérêts courus à recevoir	
Clients - factures à établir	47 227
Personnel - frais personnel à recevoir	73
Impôts et taxes à recevoir	4 181
Autres créances - produits à recevoir	3 389
Produits financiers à recevoir	2 105
TOTAL PRODUITS À RECEVOIR	56 974
Dettes (charges à payer)	
Frais financiers à payer	311
Fournisseurs - factures non parvenues	44 423
Personnel - charges à payer	16 002
Organismes sociaux - charges à payer	7 877
Impôts et taxes à payer	2 013
Clients - avoirs à établir	2 439
Autres dettes - charges à payer	
TOTAL CHARGES À PAYER	73 066

NOTE 4a : VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENTS

Sont inscrites dans ce poste les valeurs mobilières de placement, autres que celles définies comme titres de placement durables. Elles suivent les mêmes règles de comptabilisation et d'évaluation.

Au 31 décembre, les valeurs mobilières de placement se décomposent ainsi :

En milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Sicav monétaires	393	393
Titres sur legs	188	491
Dépôts à terme	130 939	184 027
Dépréciation des comptes financiers	-386	-379
TOTAL Institut Pasteur	131 134	184 532
Valeurs mobilières de placement instituts consolidés (*)	3	3
TOTAL GENERAL	131 137	184 535

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Au 31 décembre 2025, les dépôts à terme s'élèvent à 128 834 K€ en valeur nominale et les intérêts courus à 2 104 K€.

NOTE 4b : STOCKS ET EN-COURS

Les stocks sont évalués à leur coût d'entrée incluant les frais accessoires. Les stocks de collection de souches sont évalués à leur coût standard incluant le temps passé et les matières premières ou consommables utilisés.



NOTE 5 : FONDS PROPRES

En application du nouveau règlement N° 2018-06 de l'ANC, sont inscrits directement en fonds propres avec ou sans droit de reprise, lorsqu'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de l'entité, les legs ou donations de biens durables destinés à la réalisation de l'objet social, lorsque leur réalisation est devenue effective et définitive.

Le résultat 2024 a été affecté en report à nouveau pour -1 330 K€ selon la délibération du conseil d'administration du 9 avril 2025.

Lors de ce conseil d'administration, la valeur de la dotation statutaire de 700 000 K€ a été confirmée.

Quant aux déficits 2025 des fondations abritées « Pasteur Network Foundation » et « Une Santé Durable pour Tous », ils ont fait l'objet d'une neutralisation par la quote-part de la dotation consommable virée au compte de résultat pour 1 166 K€.

En milliers d'euros	Affectation du résultat			Augmentation		Diminution		Solde au 31-déc-25
	Solde au 1 ^{er} -janv-25	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	Montant	Dont GP	
Fonds propres Institut Pasteur	815 481							815 481
Fonds propres Fondations abritées	3 353					1 167		2 186
Réserves								
Report à nouveau Institut Pasteur	55 755	-1 426						54 329
Report à nouveau fondations abritées	33	95						128
Déficit de l'exercice Institut Pasteur	-1 331	1 331		-2 028				-2 028
Excédent de l'exercice fondations abritées								
TOTAL FONDS PROPRES	873 292			-2 028		1 167		870 097
Subvention d'équipement	33 495			4 147		5 931		31 711
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES	33 495			4 147		5 931		31 711

NOTE 6 : AUTRES FONDS PROPRES

Sont inscrites dans le poste « subventions d'investissement » :

- Les subventions d'équipement allouées par l'État ou les organismes publics ;
- Les subventions d'équipement accordées par des organismes ou entreprises privés ;
- Les donations affectées par leur auteur à l'acquisition d'un bien durable.

Ces subventions d'investissement sont classées au bilan sous la rubrique « autres fonds propres » et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes quelle que soit la source de financement, selon les dispositions prévues par l'article 17 des statuts.

Cette méthode, qui jusque-là dérogeait à la réglementation comptable (Commission des études comptables de la CNCC (CEC 2009-17)), est maintenant conforme au NRC de l'ANC 2018-06.

En milliers d'euros	Reçues			Valeur nette
	État	Autre	Inscrites au compte de résultat	
Situation début 2025	42 292	15 483	-25 963	31 812
Subventions 2025	2 624	851		3 476
Amortissements de 2025 couverts par des subventions			-5 591	-5 591
Annulation de subventions correspondant à des investissements entièrement amortis	-5 400		5 334	-67
TOTAL Institut Pasteur	39 516	16 334	-26 221	29 629
TOTAL instituts consolidés (*)	6 000	3 538	-7 456	2 082
TOTAL GÉNÉRAL	45 516	19 872	-33 677	31 711

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les subventions d'équipement ont augmenté de 4 147 K€ sur l'exercice 2025 et ont couvert les amortissements de l'exercice à hauteur de 5 931 K€.

NOTE 7 : FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS

FONDS REPORTÉS

La partie des ressources de legs ou donations constatées en produit au cours de l'exercice, qui n'est pas encore encaissée ou transférée à la clôture de l'exercice, est comptabilisée dans une rubrique de passif dénommée « fonds reportés liés aux legs ou donations » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds reportés ».

Ne sont pas concernées, les ressources dont la contrepartie est un bien reçu par legs ou donation déjà comptabilisé en immobilisation par nature à la date d'acceptation.

Un report en fonds reportés (augmentation) est constaté lors de la comptabilisation des actifs nets d'un legs ou d'une donation acceptée au cours de l'exercice et non encore disponible (non encaissé ou non transféré à la clôture de l'exercice).

Une utilisation en fonds reportés (diminution) est constatée lors de la réalisation des biens constituants les legs ou la donation c'est-à-dire lors de l'encaissement ou du transfert des biens.

FONDS DÉDIÉS

Le NRC N° 2018-06 a apporté des précisions sur la définition et la modalité de constitution et de reprise des fonds dédiés.

Tous les financements pluriannuels affectés à des projets définis sont utilisés conformément à la convention signée entre les parties et font l'objet d'un suivi analytique.

La notion de projet défini est :

- De participer à la réalisation d'une partie spécifique de l'objet de l'entité ou d'une cause particulière entrant dans le champ de l'objet social de l'entité ;
- D'être clairement défini dans sa rédaction et dans le délai de réalisation du projet.

Sont inscrits dans le poste « fonds dédiés » :

- Les montants enregistrés en produits d'exploitation des legs ou donations affectés à un programme de recherche et non encore utilisés à la clôture de l'exercice, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « reports en fonds dédiés sur ressources liées à la GP » ;
- Les montants enregistrés en produits d'exploitation des contrats de recherche et non encore utilisés à la date de l'arrêté annuel, en contrepartie d'un compte de charges d'exploitation « reports en fonds dédiés sur contrats de recherche ».

Au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, le compte « fonds dédiés » est soldé en contrepartie d'un compte de produits d'exploitation pour les legs, donations et contrats de recherche. Ce compte est intitulé « utilisation des fonds dédiés ».

	Utilisations				Solde au			
	Solde au 1 ^{er} -janv-25	Reprise des legs acceptés	Reports	Montant	Dont rembts	Transferts	31-déc-25	Dont fonds dédiés non utilisés depuis plus de 2 ans
Fonds reportés liés aux legs ou donations	78 914		60 282	49 914			89 282	
Fonds reportés sur donation temporaire d'usufruit	323			159			164	
Fonds dédiés sur contrats de recherche	45 991		20 757	17 253			49 496	
Fonds dédiés sur contrats R&D	5 978		1 472	3 850			3 599	
Fonds dédiés sur ressources liées à la GP	13 891		2 760	1 858			14 793	
TOTAL FONDS REPORTES ET DÉDIÉS	145 097		85 271	73 034			157 334	
Sur contrats de recherche instituts consolidés (*)	687		1 320	445			1 563	
TOTAL GÉNÉRAL	145 785		86 591	73 479			158 897	

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

FONDS REPORTÉS

Les variations de l'année sont les reports de fonds reportés (augmentation) correspondant aux legs acceptés au cours de l'année et non réalisés au 31 décembre 2025 pour 60,2M€ et aux utilisations de fonds reportés (diminution) correspondant aux legs réalisés sur l'année pour 49,9M€.

FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés constitués de dons et legs comprennent un don de 1500000 euros, placé, conformément à la volonté du donateur, sur les fonds communs de placement de l'Institut Pasteur pour une durée de 12 ans.

La partie des ressources dédiées non utilisées est comptabilisée en reports en fonds dédiés (augmentation) et la partie des ressources utilisées sur l'exercice (diminution) est comptabilisée en utilisation des fonds dédiés. Les montants respectifs sont de 24,9M€ et 22,9M€.

NOTE 8 : PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que l'Institut Pasteur doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

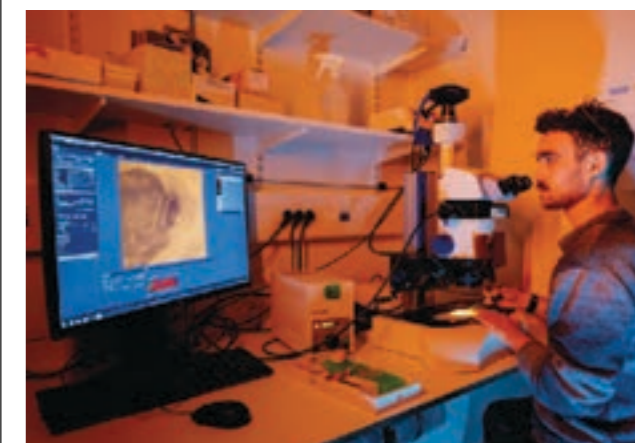
Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

La fondation est engagée dans un certain nombre de litiges relatifs au cours normal de ses opérations concernant des réclamations formulées par des tiers. Le cas échéant, des provisions ont été constituées pour couvrir les risques encourus sur la base des meilleures estimations de la direction, après consultation de ses conseils juridiques.

En application de la recommandation n°2013-02 de l'Autorité des Normes Comptables, les engagements d'indemnités de départ en retraite de l'Institut Pasteur vis-à-vis de ses salariés font l'objet d'une provision sur la base d'une évaluation actuarielle en fonction de la probabilité de départ à la retraite (62 à 70 ans), de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires et d'un taux d'actualisation financière.

Ils tiennent compte également de l'application de l'accord d'entreprise du 1^{er} mai 2003, des dispositions de la loi Fillon du 21 août 2003 et des autres dispositions existantes jusqu'à ce jour.

Les écarts actuariels sont constatés directement en compte de résultat. À compter du 1^{er} janvier 2025, les gains et pertes actuariels sont enregistrés en résultat financier.



	Solde au 1 ^{er} -janv-25	Dotations	Reprises sans objet	Reprises utilisées	Solde au 31-déc-25
Indemnités de départ en retraite	43 861	0	1 001		42 860
Provisions pour risque sur litiges	3 424	974	754	323	3 320
Provisions pour risque sur charges	74	11	4		81
Provisions pour pertes de change latentes	414	153	414		153
TOTAL MÉTROPOLE	47 773	1 139	2 174	323	46 415
Indemnités de départ en retraite et autres risques sociaux instituts consolidés (*)	1 076	163	13	61	1 165
TOTAL GÉNÉRAL	48 849	1 301	2 187	383	47 579

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les provisions pour litiges couvrent notamment les risques identifiés au titre de certains litiges en cours, sur la base de la meilleure estimation de leurs coûts probables effectuée par la direction, après consultation de ses conseils juridiques. Ces estimations s'appuient sur des hypothèses qui sont considérées comme raisonnables par la direction, sur la base des informations actuellement disponibles. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes à ces procédures, l'institut ne peut exclure que la résolution de ces litiges puisse avoir un impact défavorable significatif sur ces estimations.

Les provisions pour risques et charges ont augmenté de 1 301 K€ sur l'exercice, cette dotation complémentaire est due aux nouveaux litiges identifiés. Les reprises correspondent principalement aux litiges résolus (1 077 K€) et à l'ajustement de la provision indemnité de retraite (1 001 K€).

INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite sont définis par l'accord collectif d'entreprise.

Les hypothèses économiques et démographiques prises en considération pour l'évaluation de la provision au 31 décembre 2025 sont les suivantes :

Hypothèses retenues :	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023
HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES			
Taux d'actualisation	3,80 %	3,20 %	3,60 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux progression salaires	2,20 % en 2026 puis 1,90 % à compter de 2027	4,0 % en 2025 puis 2 % à compter de 2026	4,5 % en 2024 puis 2 % à compter de 2025
Taux de charges	47 %	47 %	46 %
Taux de charges mise à la retraite	40 % jusqu'à 2 pass	30 % jusqu'à 2 pass	30 % jusqu'à 2 pass

À compter de l'exercice 2025, l'écart actuariel est constaté en résultat financier, soit au 31/12/2025, une reprise de 789 K€.

NOTE 9 : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

En milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24
Contrats de recherche	52 199	43 769
Autres produits	2 271	1 024
TOTAL Institut Pasteur	54 471	44 793
PCA instituts consolidés (*)	4 011	4 833
TOTAL GÉNÉRAL	58 482	49 627

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les produits constatés d'avance figurent au passif en application des principes de reconnaissance des revenus sur les contrats et conventions de recherche pluriannuels.

Les produits constatés d'avance sur contrats de recherche, destinés à couvrir des dépenses de recherche futures engagées, sont enregistrés en produits d'exploitation, au *pro rata temporis*, selon les conditions contractuelles les régissant.

Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

NOTE 10a : PRODUITS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

	31-déc-25	31-déc-24	Variation
Ventes, prestations et services divers	17 150	18 712	-1 562
Ventes, services divers & prestations scientifiques	2 024	3 799	-1 775
Centre médical	5 832	5 459	374
Autres ventes & prestations	3 576	4 013	-436
Production stockée	127	42	85
Produits des activités annexes	5 591	5 400	191
Produits de tiers financeurs	273 016	251 986	21 030
Concours publics & subventions d'exploitation	140 735	134 544	6 191
Ministère chargé de la Recherche	56 108	55 698	410
Ministère chargé de la Santé	7 703	7 495	209
Contrats de recherche & autres fonds publics	76 924	71 351	5 572
Ressources liées à la générosité du public	106 422	91 363	15 059
Dons manuels	27 340	25 355	1 985
Mécénats	5 690	4 245	1 445
Legs, donations et assurances-vie (1) (dont 25 M€ selon art. 19 des statuts)	73 392	61 763	11 630
Contributions financières	25 859	26 079	-220
Contrats R&D	8 908	9 594	-686
Contrats de recherche & Autres contributions	16 951	16 485	466
Reprise sur amortissements, dépréciations, provisions & transferts de charges	2 337	3 258	-921
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	265		
Utilisations des fonds dédiés	22 961	23 625	-664
Autres produits	15 708	25 022	-9 314
Redevances de marques & de brevets	9 454	11 205	-1 751
Revenus des immeubles de rapport	2 976	7 741	-4 765
Autres produits	3 278	6 076	-2 798
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	331 458	322 603	8 854

Détail de la rubrique (Article 431-8) :

	Montant	Montant	Variation
PRODUITS	160 097	115 793	44 304
Assurances-vie	23 258	20 259	3 000
Produits de legs (article 213-9)	60 855	32 085	28 770
Prix de vente des biens reçus par legs destinés à être cédés	26 066	22 635	3 431
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés	4	264	-260
Utilisations des reports liés aux legs ou donations	49 914	40 551	9 363
CHARGES	86 704	54 030	32 674
Valeur nette comptable des biens reçus par legs destinés à être cédés	26 412	22 439	3 972
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs destinés à être cédés	11	10	1
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	60 282	31 581	28 701
(1) LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	73 392	61 763	11 630

Analyse de l'activité et commentaires sur les résultats de l'Institut Pasteur

Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation s'élèvent à 331,5M€, en augmentation de 8,9M€ (+2,7%) par rapport à 2024. En voici les principales variations :

VENTES, PRESTATIONS ET SERVICES DIVERS (17,1M€ / -1,5M€)

Ces produits de nature diverse génèrent en 2025 un chiffre d'affaires total de 17,1M€, en baisse par rapport à 2024 de 8,3%. Cette baisse est associée à l'activité séquençage sur le suivi des variants du SARS-CoV-2 qui a pris fin au 1er mars 2025. Les autres composantes se compensent entre elles et n'appellent pas de commentaire particulier.

PRODUITS DE TIERS FINANCEURS (273,0M€ / +21,0M€)

Cette rubrique regroupe les financements de tiers publics et privés, la hausse générale enregistrée en 2025 se décompose ainsi : sur les contrats de recherche publics (+6,1M€), sur les ressources liées à la générosité du public (+15,5M€) et enfin sur les financements privés (-0,6M€)

Concours publics et subventions d'exploitation (140,7M€ / +6,1M€)

Les contrats de recherche et autres fonds publics sont en augmentation de 5,5M€ et correspondent principalement aux bailleurs suivants : l'Union Européenne (UE) pour +8,9M€, l'Agence Nationale de Recherches sur le Sida (ANRS) pour +1,4M€ et des variations négatives sur l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) et le CNRS.

Les concours publics intègrent la taxe d'apprentissage, la taxe perçue en qualité de formation. Les subventions des ministères sont, quant à elles, en légère augmentation (+0,6M€). Les subventions des ministères sont, quant à elles, en stagnation.

Ressources liées à la générosité publique (106,8M€ / +15,5M€)

Dons et Mécénat (33,5M€ / +3,8M€)

Les dons manuels augmentent de 1,9M€ et les conventions de mécénat de 1,9M€, présentant globalement une dynamique importante des ressources.

La collecte de dons (hors taxe d'apprentissage) s'élève cette année à 32,7M€ contre 29,3M€ en 2024. Ce montant comprend la quote-part de générosité reçue portée dans la nouvelle rubrique du compte de résultat contributions financières pour 0,0M€ contre 0,6M€ en 2024.

Legs et assurances-vie (73,3M€ / +11,6M€)

Les assurances-vie augmentent (+2,9M€) et les legs et donations (+8,6M€).

Suivant le nouveau règlement comptable, sont comptabilisés en « autres produits », les montants reçus sur legs hors acceptation.

Le montant total des legs acceptés par le Bureau du Conseil d'administration de l'Institut Pasteur s'élève en 2025 à 55,6M€ contre 35,2M€ en 2024.

Le détail des ressources et des emplois de la générosité du public est porté dans le CER, note 13, des états financiers.

Contributions financières (25,3M€ / -0,6M€)

Cette rubrique regroupe les financements reçus des tiers privés. Il s'agit des contrats R&D, des contrats de recherche et autres contributions des financeurs privés.

Les contrats R&D s'élèvent à 8,9M€ sur l'exercice et diminuent de 0,6M€ ; cette diminution porte principalement sur la thématique Diagnostic, avec l'arrêt d'un contrat. Les contrats de recherche et autres contributions sont, quant à eux, en stabilité par rapport à 2024.

Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges (2,3M€ / -1,0M€)

Ces reprises de provisions, d'un montant total de 2,3M€ en 2025, concernent des litiges ou charges connus et provisionnés les années antérieures et résolus ou réalisés en 2025. Il s'agit de reprises de provision sur des litiges résolus (1,2M€) et de reprises de provision sur des créances clients (1,0M€) et de la disparition du compte transfert de charges suivant le nouveau règlement comptable.

Fonds dédiés (22,9M€ / -0,6M€)

La consommation des fonds dédiés est constatée au fur et à mesure de la réalisation des projets définis par le crédit du compte « utilisation de fonds dédiés » : elle est de 22,9M€ au 31 décembre 2025, et se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (17,2M€), sur les contrats R&D (3,8M€) et enfin sur les ressources liées à la GP (1,8M€).

Autres produits (15,7M€ / -9,3M€)

Les autres produits comprennent les redevances de marques et de brevets à hauteur de 9,4M€, les revenus du patrimoine de rapport à hauteur de 2,9M€ et les autres produits pour 3,2M€.

Les revenus issus des contrats de licences de brevets s'élèvent à 5,1M€ contre 6,8M€ en 2024, soit une diminution de 1,6M€. Les revenus des produits du patrimoine immobilier comprennent l'ensemble des revenus de loyers issus des immeubles de rapport. Ils présentent une variation globale de -4,7M€. Cette variation est due notamment aux cessions d'immeubles de rapport intervenues en 2024 et au reclassement des dividendes d'immeubles gérés en société en produits financiers.

Les autres produits sont constitués principalement des autres produits sur legs à hauteur de 2,0M€ (ils correspondent aux montants reçus non acceptés par le bureau du conseil d'administration) et de la quote-part de dotation consommable virée au compte de résultat des fondations abritées pour 1,1M€.



Faits marquants sur l'exercice :

- Les ventes et prestations services sont en baisse de **1 562 K€** due principalement à la diminution des prestations scientifiques sur le projet SARS-CoV-2 Emergence (-1 200 K€) ;

- Les produits de tiers financeurs publics sont en hausse de 6 191 K€. Cette hausse est due aux financements publics tels que l'ANR et l'UE (+ 5 572 K€) ;

Les ressources liées à la générosité du public augmentent de 15.059 K€ en net :

- Une augmentation des dons manuels et des conventions de mécénat de +3 429 K€ ;

- Une augmentation sur les legs, donations de +8 630 K€ ;

- Une augmentation des assurances-vie de +3 000 K€ ;

- Les contributions financières (financements privés) diminuent de 220 K€, pas de variation significative ;

- Les reprises sur provisions sont en baisse de 921 K€. Les principales variations sont imputables aux reprises de provision devenues sans objet (-920 K€) ;

- L'utilisation des fonds dédiés est en diminution par rapport à 2024 de 664 K€. Cette variation se répartit de la façon suivante : sur les contrats de recherche (+1 496 K€), sur les contrats R&D (+1 383 K€) et enfin sur les ressources liées à la GP (-3 543 K€) ;

- Les autres produits sont constitués des :

- Redevances de marques et brevets pour 9 454 K€ avec une baisse de 1 751 K€ ;

- Revenus des immeubles de rapport pour 2 976 K€ contre 7 741 K€ en 2024 soit une diminution de 4 765 K€ compte tenu de la cession d'un immeuble de rapport et du transfert en produits financiers des revenus d'immeubles de rapport en dividendes ;

- Autres produits pour 3 278 K€ correspondant en principal aux autres produits de legs dont le montant n'était pas inscrit dans le montant accepté du legs (2 079 K€) et de la quote-part de la dotation consommable virée au compte de résultat des fondations abritées (1 166 K€).

NOTE 10b : LES CHARGES D'EXPLOITATION

En milliers d'euros

	31-déc-25	31-déc-24	Variation
Achats marchandises et matières premières	32 285	33 809	-1 524
Variations de stocks	-58	12	-70
Autres achats et charges externes	96 746	92 627	4 119
Impôts, taxes et versements assimilés	7 086	7 923	-837
Salaires	135 083	131 307	3 776
Cotisations sociales	60 051	57 475	2 576
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	35 811	35 909	-99
Dotations aux provisions	1 486	2 530	-1 045
Reports en fonds dédiés	24 989	19 955	5 034
Autres charges	3 997	4 408	-411
Contribution des établissements hors métropole (*)	1 960	2 341	-381
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	399 436	388 297	11 140

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Les **charges d'exploitation** s'élèvent à **397,4 M€** et sont en augmentation de **11,5 M€ (+3,0%)** par rapport à 2024. Pour l'exercice 2025, l'évolution des dépenses d'exploitation s'analyse comme suit, selon les 3 chapitres traditionnellement retenus pour l'établissement du budget (hors fonds dédiés) :

Frais de personnel	195,1 M€	soit +3,4 % par rapport à 2024
Frais de fonctionnement	140,0 M€	soit +0,9 % par rapport à 2024
Amortissements, provisions	37,2 M€	soit -1,1 % par rapport à 2024

LES FRAIS DE PERSONNEL

Ils s'élèvent à 195,1 M€ contre 188,7 M€ en 2024 soit une augmentation de 6,3 M€ (+3,4%).

Cette variation est imputable à une progression de 3,7 M€ sur les salaires et de 2,5 M€ sur les charges sociales. Au 31 décembre 2025, l'Institut Pasteur compte 2 592 salariés contre 2 566 au 31 décembre 2024.

LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Ils s'élèvent à 140,0 M€ contre 138,7 M€ en 2024, soit une augmentation de 1,2 M€ (+0,9%).

L'analyse par poste de dépense présente les principales variations suivantes :

- Diminution du poste « achats de marchandises et matières premières » : (32,2 M€ / -1,5 M€) ;
- Augmentation du poste « autres achats et charges externes » : (96,7 M€ / +4,1 M€) ;
- Augmentation du poste « impôts et taxes » : (7,0 M€ / -0,8 M€) ;
- Diminution du poste « autres charges » : (3,9 M€ / -0,4 M€).

AMORTISSEMENTS, PROVISIONS (37,2 M€ / -1,1 M€)

• La **dotation aux amortissements** s'élève en 2025 à 35,8 M€ et diminue de 0,09 M€, soit -0,3% par rapport à 2024 ;

• La **dotation aux provisions pour risques et charges** s'élève à 0,9 M€ contre 2,2 M€ en 2024, soit une diminution de 1,2 M€ ;

• La **dotation aux provisions pour charges d'exploitation** s'élève à 0,5 M€ en 2025 et concerne les créances commerciales.

FONDS DÉDIÉS (24,9 M€ / +5,0 M€)

La partie des ressources dédiées des projets définis qui n'a pas pu être utilisée est comptabilisée au passif du bilan en fonds dédiés avec pour contrepartie une charge dans le compte « reports en fonds dédiés » : elle est de 24,9 M€ au 31 décembre 2025 et se répartit de la façon suivante :

- Contrats de recherche : 20,7 M€ / +4,6 M€ ;
- Contrats de R&D : 1,4 M€ / +0,2 M€ ;
- Ressources liées à la GP : 2,7 M€ / +0,1 M€.

La progression des charges d'exploitation hors fonds dédiés est de 5 205 K€ et porte principalement sur les postes des achats et charges externes (+ 4 119 K€), des charges de personnel (+ 6 352 K€).

La partie des ressources dédiées des projets définis non utilisée est comptabilisée au passif du bilan en fonds dédiés avec pour contrepartie une charge dans le compte « reports en fonds dédiés » : elle est de **24 989 K€** au 31 décembre 2025 et se répartit de la façon suivante :

- sur les contrats de recherche (20 757 K€) ;
- sur les contrats R&D (1 472 K€) ;
- sur les ressources liées à la GP (2 759 K€).

NOTE 11 : LE RÉSULTAT FINANCIER

En milliers d'euros

	31-déc-25	31-déc-24	Variation
De participation	24 530	3 332	21 198
Autres intérêts et produits assimilés	8 488	6 776	1 713
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 137	3 188	-51
Différences positives de change	628	917	-289
Produits des cessions d'immobilisations financières	48 100		48 100
Total produits financiers	84 883	14 213	70 670
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 283	4 158	-1 875
Intérêts et charges assimilés	2 210	2 423	-214
Différences négatives de change	864	234	630
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	15 424		15 424
Total charges financières	20 781	6 815	13 965
Contribution des établissements hors métropole (*)	515	498	17
EXCÉDENT OU DÉFICIT FINANCIER	64 617	7 895	56 721

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le **résultat financier** de l'Institut Pasteur s'élève en 2025 à +64,6 M€.

Les 84,9 M€ de produits financiers se composent essentiellement : de la vente de la SA du Roule (bien immobilier) et de parts de FCP pour 48,1 M€, des revenus des FCP pour 24,5 M€, des intérêts des placements court terme pour 8,5 M€ et de profits de change pour 0,6 M€. Les reprises sur provisions s'élèvent à 3,1 M€.

Les 20,8 M€ de charges financières se composent essentiellement : de la valeur comptable des biens cédés (SA du Roule et Biotechs) pour 15,4 M€, des dotations pour 2,3 M€, des intérêts d'emprunts pour 2,2 M€ et de pertes de change pour 0,9 M€.

En 2025, le portefeuille de placements à long terme cotés affiche une performance de +7,6%. Sur cette période, l'inflation en France s'élève à +0,9% tandis que le marché monétaire enregistre une hausse de +2,2%. Les marchés actions de la zone euro affichent une hausse significative de +23,7%, tandis que les actions mondiales en euros progressent de +7,9%, affectées par la baisse du dollar (baisse de -13% par rapport à l'euro). La performance des obligations de la zone euro atteint +1,2%.

Sur 5 ans, le portefeuille affiche une progression de 7,3% annualisée.

Au 31 décembre 2025, les plus-values latentes s'élèvent à 223,0 M€ ; en application des règles de prudence comptables, ces plus-values ne sont pas constatées à l'actif du bilan.

Le résultat financier s'élève en 2025 à **64 617 K€** contre 7 895 K€ en 2024. Cette évolution est due principalement, aux revenus des placements LT pour + 19 863 K€ et au reclassement des PV ou MV de cessions des placements financiers pour + 32 676 K€.

Les produits financiers sont composés de produits de taux (23 194 K€), de produits de participation et d'intérêts (8 488 K€), de reprises sur provisions pour 3 136 K€ et de produits de cession des immobilisations financières (48 099 K€).

Les charges financières sont composées essentiellement des dotations aux provisions pour 2 283 K€ et d'intérêts sur emprunts pour 1 618 K€ et des valeurs comptables des immobilisations financières cédées pour 15 423 K€.

NOTE 12 : L'EXCÉDENT OU LE DÉFICIT EXCEPTIONNEL

En milliers d'euros	31-déc-25	31-déc-24	Variation
Sur opérations de gestion			
Part des dons & legs > 300 000 €			
Autres opérations de gestion			
Sur opérations en capital		85 797	-85 797
Produits de cession des immobilisations incorporelles et corporelles		74 503	-74 503
Produits de cession des titres du patrimoine		11 294	-11 294
Produits de cession des titres de participation			
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 335	1 239	95
Reprises des dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	1 335	1 239	95
Reprise sur provisions pour risques exceptionnels			
Reprise sur provisions des titres du patrimoine			
Reprise sur provisions des titres de participation			
Total produits exceptionnels	1 335	87 036	-85 702
Sur opérations de gestion		655	-655
Sur opérations en capital		27 548	-27 548
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		26 034	-26 034
Pertes sur cessions des titres du patrimoine		1 514	-1 514
Valeurs comptables des titres de participation cédés			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		2 418	-2 418
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles			
Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles			
Dotations aux provisions pour risques exceptionnels		2 418	-2 418
Dotations aux provisions des titres du patrimoine			
Dotations aux provisions des titres de participation			
Total charges exceptionnelles		30 620	-30 620
Contribution des établissements hors métropole (*)		52	-52
EXCÉDENT OU DÉFICIT EXCEPTIONNEL	1 335	56 468	-55 133

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2025 présente un excédent de 1,3M€ contre un excédent de 56,4M€ en 2024.

À compter du 1^{er} janvier 2025 et en application du nouveau règlement comptable N° 2022-06, les opérations exceptionnelles sont reclassées suivant leur nature.

Seules les opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

En 2025, seule la reprise de provision sur un élément d'actif immobilier est reportée en exceptionnel (+1,3M€).

Seules les opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel sont comptabilisées en résultat exceptionnel.

En 2025, seule la reprise de provision sur un élément d'actif est passée en exceptionnel (+1 334 K€).

NOTE 13a : LE COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

En milliers d'euros	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	136,5	136,5	135,6	135,6
1.1 Cotisations sans contrepartie	0,0	0,0	0,0	0,0
1.2 Dons, legs et mécénats	106,4	106,4	91,4	91,4
- Dons manuels	27,3	27,3	25,4	25,4
- Legs, donations et assurances-vie	73,4	73,4	61,8	61,8
- Mécénats	5,7	5,7	4,2	4,2
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	30,1	30,1	44,2	44,2
2 - PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	95,5		95,6	
2.1 Cotisations avec contrepartie	0,0		0,0	
2.2 Parrainage des entreprises	0,1		0,1	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	25,4		25,4	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	70,0		70,1	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	140,7		134,5	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	6,8	0,0	7,5	0,0
5 - UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	23,0	1,9	23,6	5,4
TOTAL DES PRODUITS	402,5	138,4	396,9	141,0
CHARGÉS PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	295,9	103,4	289,7	104,7
1.1 Réalisées en France	288,3	102,2	278,9	102,5
- Actions réalisées par l'organisme	283,3	100,8	272,8	100,7
Recherche	231,1	86,6	225,4	86,8
Actions de santé publique	22,3	6,1	21,5	6,3
Enseignement	6,2	1,7	4,9	1,4
Développement des applications de la recherche	23,7	6,4	21,0	6,2
- Versements à un organisme central ou d'autres	5,0	1,4	6,0	1,8
1.2 Réalisées à l'étranger	7,6	1,2	10,8	2,2
- Actions réalisées par l'organisme	3,1	0,0	3,2	0,0
- Versements à un organisme central ou d'autres	4,5	1,2	7,6	2,2
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	18,6	15,6	20,1	16,2
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	15,6	15,6	16,2	16,2
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	3,0	0,0	3,9	0,0
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	61,2	16,6	59,3	17,4
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	3,8	0,0	9,1	0,0
5 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES				
6 - REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	25,0	2,8	20,0	2,6
TOTAL DES CHARGES	404,6	138,4	398,2	141,0
EXCÉDENT OU DÉFICIT	-2,0	0,0	-1,3	0,0

En milliers d'euros

	Exercice 2025		Exercice 2024	
	TOTAL	dont générosité du public	TOTAL	dont générosité du public
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	0,2	0,2	0,3	0,3
Bénévolat		0,0		0,0
Prestations en nature		0,0		0,0
Dons en nature	0,2	0,2	0,3	0,3
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	6,2		7,3	
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE	0,0		0,0	
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	6,4	0,2	7,6	0,3
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	6,2	0,0	7,3	0,0
Réalisées en France	6,2	0,0	7,3	0,0
Réalisées à l'étranger		0,0		0,0
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	0,0	0,0	0,0	0,0
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL	6,2	0,0	7,3	0,0



NOTE 13b : LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DE RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (LOI N°91-772 DU 07/08/1991)

En milliers d'euros

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES	103,4	104,7	1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	136,5	135,6
1.1 Réalisées en France	102,2	102,5	1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	100,8	100,7	1.2 Dons, legs et mécénats	106,4	91,4
Recherche	86,6	86,8	- Dons manuels	27,3	25,4
Actions de santé publique	6,1	6,3	- Legs, donations et assurances-vie	73,4	61,8
Enseignement	1,7	1,4	- Mécénats	5,7	4,2
Développement des applications de la recherche	6,4	6,2	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	30,1	44,2
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	1,4	1,8	- Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	0,5	0,7
			- Revenus générés par les actifs issus de la GP	29,6	43,6
1.2 Réalisées à l'étranger	1,2	2,2			
- Actions réalisées par l'organisme					
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	1,2	2,2			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	15,6	16,2			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	15,6	16,2			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	0,0	0,0			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	16,6	17,4			
TOTAL DES EMPLOIS	135,6	138,4	TOTAL DES RESSOURCES	136,5	135,6
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0,0	0,0	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	0,0	0,0
5 - REPORT EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	2,8	2,6	3 - UTILISATION DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	1,9	5,4
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,0	0,0	DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0,0	0,0
TOTAL	138,4	141,0	TOTAL	138,4	141,0
	34,2%	35,4%	RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	58,1	55,8
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0,0	0,0
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	1,0	2,3
			RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)	59,1	58,1
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	0,0	0,0	1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	0,2	0,3
Réalisées en France			- Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			- Prestations en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds			- Dons en nature	0,2	0,3
3 - Contributions volontaires au fonctionnement					
TOTAL	0,0	0,0	TOTAL	0,2	0,3
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	Exercice 2025	Exercice 2024			
(-) Utilisation	-1,9	-5,4			
(+) Report	2,8	2,6			
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	14,8	13,9			

Le compte d'emploi des ressources collectées auprès du public (CER) et le compte de résultat par origine et destination (CROD)

CADRE DE RÉFÉRENCE

Organisme faisant appel à la générosité publique, l'Institut Pasteur présente un Compte Emploi des Ressources (CER) et un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) en conformité avec les principes du nouveau règlement comptable 2018-06 du 5 décembre 2018 intégrant les règlements ANC N°2019-04, N° 2020-08 et N°2022-06, s'appliquant aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le CER a pour objet de donner une lecture immédiate de l'usage que toute fondation ou association fait des ressources collectées auprès du public pour financer ses missions sociales. Le CER ici présenté reflète ainsi le modèle économique et les missions sociales de l'Institut Pasteur. Le modèle économique de l'institut est caractérisé par une pluralité de sources de financement, publiques et privées, mises au service d'un objet social profondément ancré dans une perspective de long terme, qui est de contribuer à la prévention et au traitement des maladies, notamment dans le domaine des maladies infectieuses, par le développement et la poursuite de travaux de recherche dans tous les domaines des sciences biologiques, par l'enseignement et la formation en relation avec les activités de recherche énoncées ci-dessus et le transfert des connaissances en vue d'applications visant à améliorer la santé.

Par décret en date du 12 janvier 2021, de nouveaux statuts de la fondation reconnue d'utilité publique dite « Institut Pasteur » ont été approuvés.

Les modifications principales portent sur trois points :

- La durée du mandat du directeur général,
- La composition du conseil scientifique,
- L'actualisation des dispositions financières, dont principalement l'inscription du montant de la dotation de la fondation pour un montant de 700 000 000 euros (article 14 des nouveaux statuts) et la suppression de dispositions concernant les libéralités.

RÈGLES SPÉCIFIQUES ET NOTES EXPLICATIVES

Conformément au règlement comptable, les mécanismes d'allocations qui sous-tendent l'élaboration du CER et du CROD traduisent les règles de gestion et d'affectation définies par l'institut et s'appuient en conséquence sur les clés de répartition établies en interne (ventilations analytiques).

Les emplois sont évalués suivant le « coût complet » par destination (correspondant aux coûts directs de fonctionnement, de personnel et d'amortissement des matériels, augmentés des quotes-parts de charges générales afférentes).

En 2022, une revue des charges indirectes a conduit l'institut à corriger l'affectation des charges de la DRH historiquement considérées en charges générales et donc reventilées sur l'ensemble des périmètres (support et missions sociales). Les charges de la DRH ont été repositionnées en support et ne sont plus reventilées. Mécaniquement, cet ajustement impacte fortement le poste « Frais de fonctionnement » du CROD et du CER à compter de cet exercice.

La colonne « TOTAL » du CROD intègre respectivement la totalité des emplois et des ressources de l'exercice, en adéquation avec les charges et les produits, y compris provisions et reprises de provisions, du compte de résultat, selon les ventilations analytiques qui lui sont propres.

Le compte d'emploi de ressources collectées auprès du public (CER)

LES RESSOURCES

Les ressources collectées auprès du public (hors reprises sur provisions et dépréciations et utilisation des fonds dédiés) s'élèvent à 136,5M€ en 2025, un niveau relativement stable par rapport à 2024 qui cache la forte progression de la collecte sur l'exercice.

Les dons, mécénats et legs (affectés ou non affectés) collectés (**106,4M€**) augmentent de 15,0M€ tandis que les autres ressources liées à la générosité du public (**30,1M€**) replient de 14,0M€.

Cette seconde rubrique intègre les quotes-parts de générosité reçues d'autres organismes pour 0,5M€ ainsi

que les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public pour 29,6M€ :

- revenus du patrimoine immobilier de rapport (3,2M€),
- produits issus de placements financiers (8,8M€),
- produits nets liés à des cessions d'actifs (15,6M€),
- autres produits sur legs (2M€).

Le plan de cession d'actifs immobiliers réalisé sur 2024 et 2025 contribue de manière inégale au résultat global de la composante sur les deux exercices (resp. 33,4M€ en 2024 et 15,6M€ en 2025).

Par convention, la part des produits financiers assimilés à des produits issus de la générosité du public est calculée en fonction du poids relatif, dans les comptes annuels, de la générosité du public dans les ressources courantes et exceptionnelles (hors composante financière). Cette part ainsi calculée s'élève, pour l'année 2025, à 37,8% (vs 33,5% en 2024).

EMPLOIS

Les emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions & dépréciations et reports en fonds dédiés) financés/couverts par des ressources collectées auprès du public s'élèvent à 135,6M€, en baisse par rapport à 2024 (-2,8M€).

L'affectation par emploi des ressources collectées auprès du public est régie comme suit :

- Les dons et legs affectés à nos missions sociales sont, en respect de la volonté du donateur ou du testateur, mis à disposition des unités de recherche l'année de leur perception,
- Les ressources collectées auprès du public, correspondant aux dons et legs non affectés et aux autres produits liés à l'appel à la générosité du public sont allouées en priorité aux frais d'appel à la générosité du public ; le solde étant réparti sur l'ensemble des postes d'emplois sur une base proportionnelle aux dépenses.

Pour 2025, 34,2 % (soit **138,4M€** du total des charges inscrit au compte de résultat) sont pour :

- 23,9M€ alloués directement à la recherche et 2,8M€ constatés en report en fonds dédiés en fin d'exercice,
- 15,6M€ alloués directement aux frais d'appel à la générosité du public,
- 96,2M€ répartis proportionnellement entre les missions sociales et les dépenses de fonctionnement.

Le compte de résultat par origine et destination (CROD)

PRODUITS PAR ORIGINE

Le total des produits s'élève à **402,5M€** (vs 396,9M€ en 2024).

Les produits liés à la générosité du public s'élèvent à 136,5M€.

Les produits non liés à la générosité du public s'élèvent à 95,5M€ en 2025 et regroupent :

- Les contributions financières (**25,4M€**) dont les contrats de R&D conclus avec les industriels, les contrats de recherche et autres financements sur fonds privés et fonds en provenance de structures collectrices de générosité publique (FRM, AFM, LNCC, etc.),
- Les autres produits (**70,1M€**) composés des autres ressources de l'Institut Pasteur :
 - Redevances (9,5M€),
 - Produits financiers non affectés aux ressources issues de la générosité du public (23,5M€),
 - Ventes et services (17,1M€),
 - Autres produits (20,0M€) dont les revenus des immeubles de rapport non issus de la générosité du public, les quotes-parts de résultat excédentaires des établissements secondaires, la quote-part de la dotation consommable de la PNF et les plus-values réelles sur titres de patrimoine et de participation.



Les subventions et autres concours publics 140,7 M€ (vs 134,5M€ en 2024) comprennent principalement les subventions publiques pour 64,8M€ et les contrats de recherche publics pour 75,9M€, contributeurs de la croissance du poste depuis plusieurs années, les premières étant en baisse par rapport à 2024 (-1,3M€). **Les reprises de provisions (6,8M€)** comprennent essentiellement les reprises sur provisions pour risques et charges liées aux activités courantes de l'Institut Pasteur : reprises d'exploitation (1,3M€), reprises de provision des dépréciations des immobilisations (1,3M€), reprises de provision clients (1,0M€), reprises de provision sur opérations financières (1,2M€) et les reprises de titres de patrimoine et titres de participation (1,9M€).

L'utilisation des fonds dédiés s'élève à 23,0M€ et concerne les dons et mécénat pour 1,9M€ et les autres sources de financement pour 21,1M€.

LES CHARGES PAR DESTINATION

Les missions sociales s'élèvent à 295,9M€, et représentent 73,2% du total des charges inscrites au compte de résultat, en progression par rapport à 2024 (289,7 M€) sur l'ensemble des composantes :

- En nette augmentation sur le périmètre national (+9,5 M€) : recherche (+5,7 M€), enseignement (+1,3 M€), développement des applications de la recherche (+2,6 M€), actions de santé publique (+0,8 M€) ;
- En recul sur les versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France (-1,0 M€).

La part des missions sociales dans les charges est en réalité de 79,3%, en intégrant le poste « report en fonds dédiés », lié intégralement aux activités des missions sociales, principalement de la recherche.

Les frais de recherche de fonds (18,6M€ et 4,6% des emplois) comprennent les frais d'appel à la générosité du public (15,6 M€) « dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser les actions ». Ils correspondent aux frais engagés pour collecter des fonds auprès du public (dons et legs principalement) et aux frais de gestion des actifs issus de la générosité du public et des charges sur legs.

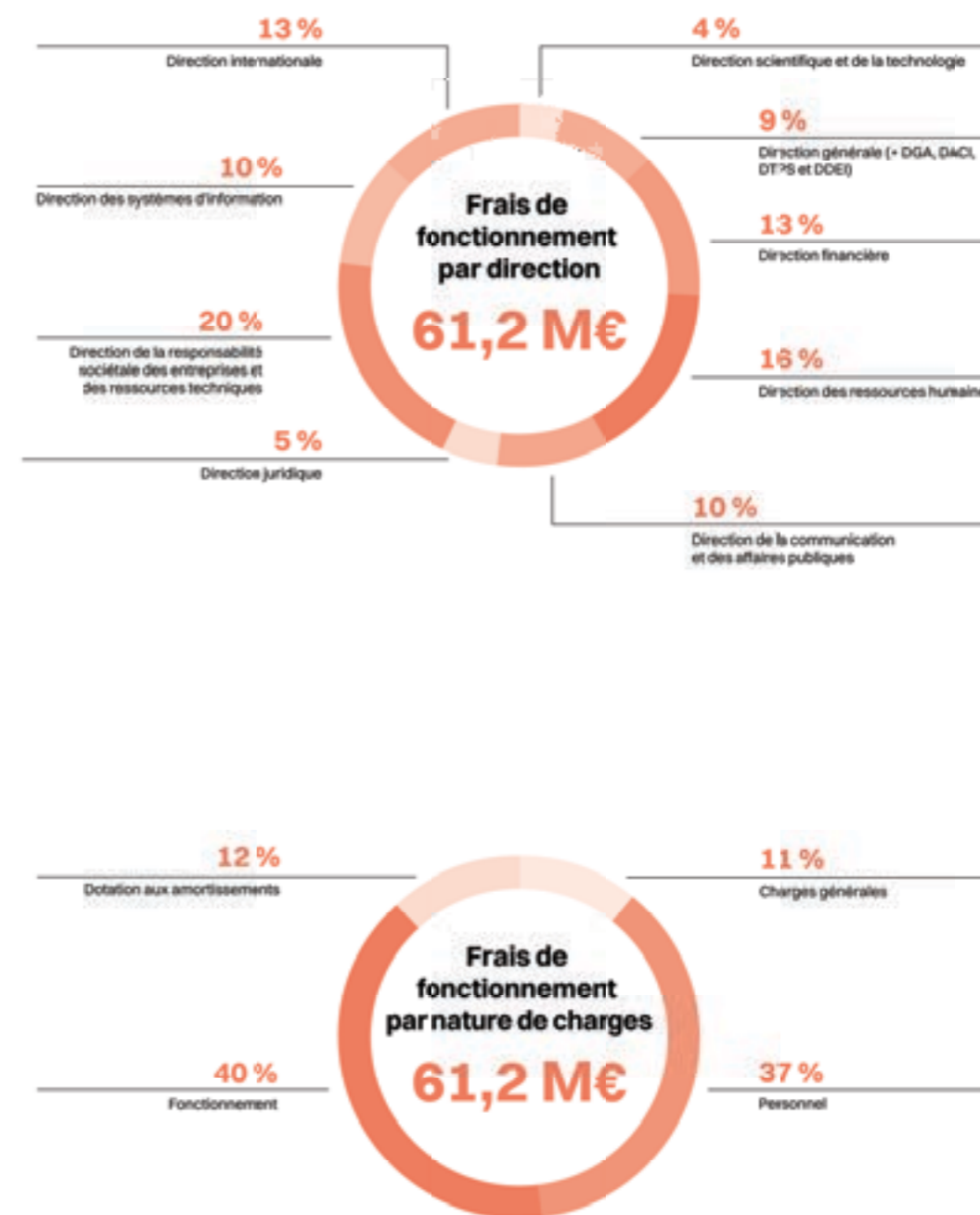
Les frais de recherche d'autres ressources représentant « les frais engagés dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics » s'élèvent à 3,0M€, en baisse par rapport à 2024 (3,9M€).

Outre les dépenses liées aux activités du service des contrats de recherche et autres actions destinées à collecter des fonds ne relevant pas de la générosité du public (1,8M€), ces frais intègrent également en 2025 des charges issues des actifs (immeubles de rapport) non issus de la générosité du public (1,1 M€).

Les frais de fonctionnement (61,2M€), représentent 15,1% du total des charges de l'exercice inscrites au compte de résultat (vs 14,9% en 2024) et correspondent aux :

- Charges directes rattachées aux directions de l'Institut Pasteur (directions générale, financière, des ressources humaines, de la responsabilité sociétale des entreprises et ressources techniques, des systèmes d'information, juridique, ...) charges d'activité ou autres charges, soit 90% du total ;
- Charges indirectes de ces mêmes directions, non spécifiquement affectables aux diverses activités, soit 10% du total.

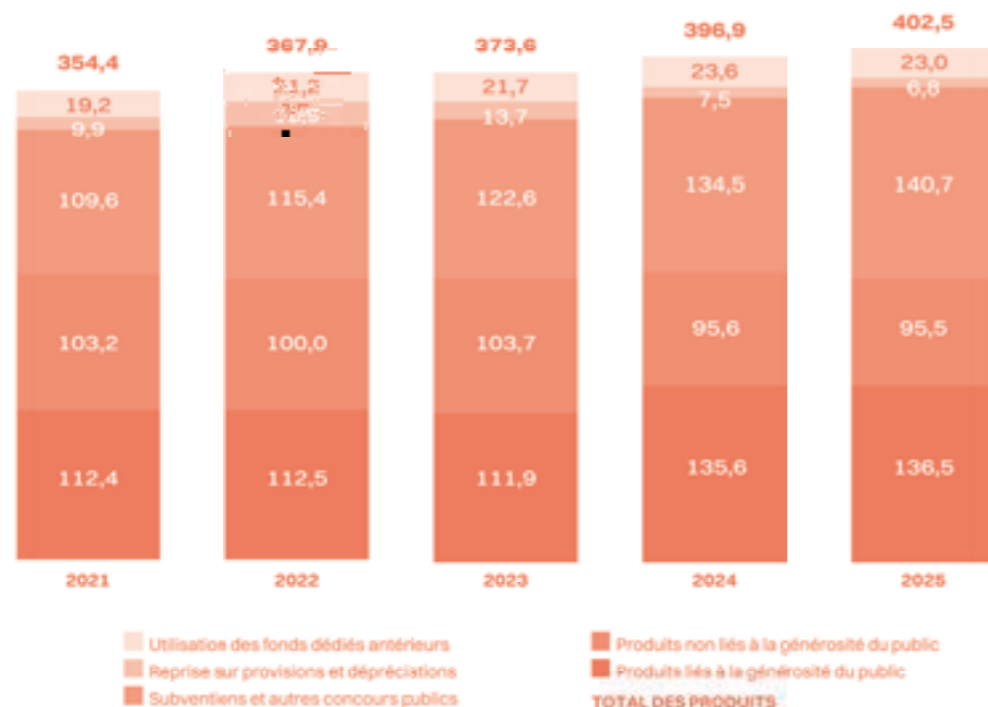
La répartition des frais de fonctionnement



Les dotations aux provisions et dépréciations (3,8 M€ pour 2025) correspondent aux provisions de gestion courante (1,5 M€), et autres provisions sur titres de patrimoine et de participation (2,3 M€).

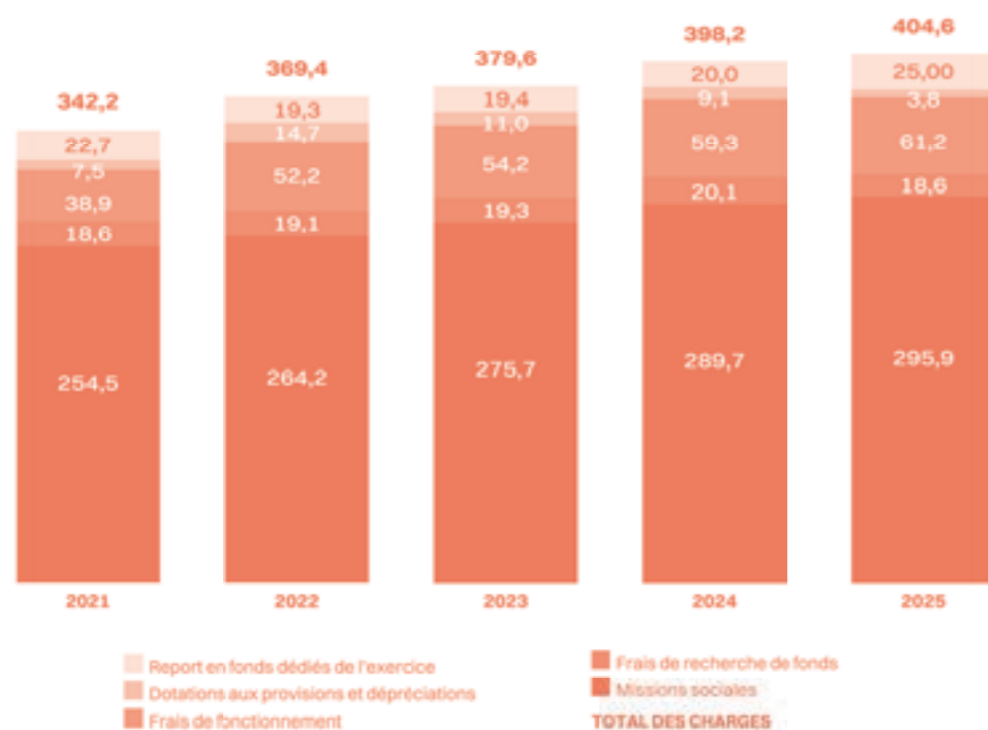
Évolution 2021-2025

Compte de résultat par origine et destination : produits (en M€)



Évolution 2021-2025

Compte de résultat par origine et destination : emplois (en M€)



Autres informations

NOTE 14 : ENGAGEMENT HORS BILAN

Engagements donnés

Engagement de souscription FPS Capital Investissement Flexstone Partners (ex Euro-PE)

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2017 à souscrire des parts du FPS (Fonds Professionnel Spécialisé) Pasteur Capital Investissement, géré par Flexstone Partners (ex Euro-PE) à hauteur de 25 000 000 euros ; engagement porté à 30 000 000 euros en 2019. En 2021, l'engagement a été porté à 35,0 M€, avec une autorisation de dépassement de 5,0 M€ supplémentaires.

Au 31 décembre 2025, 21 950 530 € ont été versés et 13 049 470 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FCPI Kurma Diag

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2015 à souscrire des parts de Kurma Diag à hauteur de 1 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription FCPI Kurma Biofund III

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Kurma Biofund III à hauteur de 10 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription Elaia PSL Innovation Fund

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 à souscrire des parts de Elaia PSL Innovation Fund à hauteur de 5 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription Capdecisif IV

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Capdecisif IV à hauteur de 5 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription Advent LS

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Advent LS à hauteur de 9 000 000 GBP.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription Abingworth Bio & LP

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2020 à souscrire des parts de Abingworth Bio & LP à hauteur de 6 000 000 USD.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription SPPICAV A PLUS GENERATION 3

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 5 000 000 euros. En 2022, l'engagement a été porté à 10 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, 10 000 000 € ont été versés, il n'y a plus d'engagement hors bilan. En attente de la liquidation du fonds.

Engagement de souscription SPPICAV A PLUS GENERATION 4

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2025 à souscrire en actions de la SPPICAV à hauteur de 5 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, 2 466 694 € ont été versés et 2 533 306 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FPS Capital investissement Swen Capital Partners

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts du FPS (Fonds Professionnel Spécialisé) Pasteur Capital Investissement 2, géré par Swen Capital Partners à hauteur de 60 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, 38 400 000 € ont été versés et 21 600 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription ArgoBio

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts de ArgoBio à hauteur de 10 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, 10 000 000 € ont été versés. Il n'y a plus d'engagement hors bilan.

Engagement de souscription Capital X SOFINNOVA

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2021 à souscrire des parts de Sofinnova Capital X à hauteur de 8 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription Blackstone Strategic Partners

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2022 à souscrire des parts de Blackstone Strategic Partners à hauteur de 30 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, 20 655 411 € ont été versés et 9 344 589 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription MPM Bioventures

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2023 à souscrire des parts de MPM Bioventures à hauteur de 5 000 000 USD.

Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription Pantheon Pgif IV

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2023 à souscrire des parts de Pantheon Pgif IV à hauteur de 20 000 000 euros. Au 31 décembre 2025, 15 224 010 € ont été versés et 4 775 990 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription JEITO II SLP

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2024 à souscrire des parts de JEITO II SLP à hauteur de 10 000 000 euros. Au 31 décembre 2025, ce fonds a été transféré dans le fonds Pasteur Life Science.

Engagement de souscription FPS PASTEUR LIFE SCIENCES parts A

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2025 à souscrire des parts de FPS PASTEUR LIFE SCIENCES parts A à hauteur de 60 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, 25 396 155 € ont été versés et 34 603 845 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription FPS PASTEUR LIFE SCIENCES parts B

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2025 à souscrire des parts de FPS PASTEUR LIFE SCIENCES parts B à hauteur de 50 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, 3 750 000 € ont été versés et 46 250 000 € restent à verser et constituent un engagement hors bilan.

Engagement de souscription USUFRUIMMO

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2025 à souscrire des parts de USUFRUIMMO à hauteur de 3 000 000 euros.

Au 31 décembre 2025, 3 000 000 € ont été versés, il n'y a plus d'engagement hors bilan.

Engagement de swap de taux en rapport avec la mise en place d'un emprunt au LCL

L'Institut Pasteur s'est engagé en 2019 sur un échange de taux variable Euribor contre un taux fixe de 0,73%, à hauteur des 29 000 000 euros de l'emprunt souscrit.

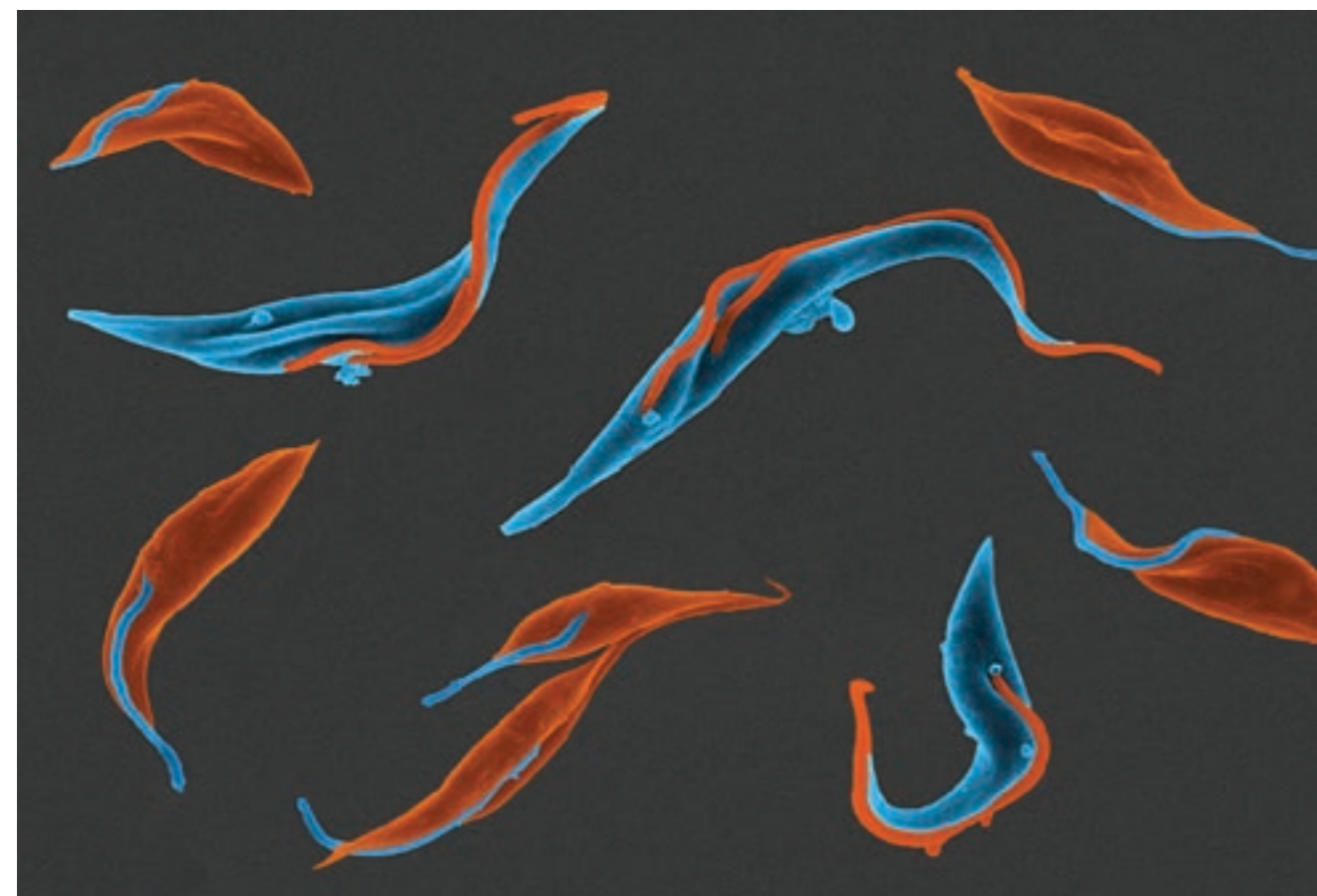
Au 31 décembre 2025, cet engagement hors bilan porte sur les 9 425 000 € restant à verser d'ici à l'échéance du 15/02/2029.

Institut Pasteur Guyane

Les engagements hors bilan au 31 décembre 2025 pour les crédits-baux s'élèvent à 15 890 euros.

Engagements reçus

Au 31 décembre 2025, aucun dossier de legs n'est en attente d'acceptation du bureau du conseil d'administration. Pour information, un legs accepté en 2016 et en contentieux depuis 2018 pour 10 111 K€ est par prudence non inscrit à l'actif du bilan.



NOTE 15 : EFFECTIF DES SALARIÉS AU 31 DÉCEMBRE

	Femmes		Hommes		Total	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Chercheurs	518	498	479	460	997	958
Chercheurs instituts consolidés (*)	8	8	4	4	12	12
Ingénieurs, techniciens, administratifs	1 016	1 023	579	585	1 595	1 608
Ingénieurs, techniciens, administratifs instituts consolidés (*)	82	85	56	55	138	140
TOTAL	1 624	1 614	1 118	1 104	2 742	2 718

(*) Instituts consolidés = IP Guadeloupe, IP Guyane & IP Nouvelle-Calédonie

Il s'agit de l'effectif total c'est-à-dire des salariés présents et ceux dont le contrat est temporairement suspendu.

NOTE 16 : RÉMUNÉRATION

Conformément à l'article 833-17 du règlement ANC N° 2016-07 modifiant le règlement N° 2014-03 sur les rémunérations & engagements pris envers les dirigeants :

Les membres du conseil d'administration exercent leur fonction à titre bénévole :

- Les 20 membres du comité de direction (18 membres en 2024) ont perçu au titre des rémunérations 2025 hormis les droits d'inventeurs et les indemnités de départ, un montant global de 2 911 480 euros (2 836 973 euros pour 2024). Ce même montant y compris les droits d'inventeurs et les indemnités de départ s'élève pour l'exercice 2025 à 3 168 324 euros (2 940 984 euros pour 2024) ;
- Le montant des engagements de retraite (indemnités conventionnelles de retraite) à leur profit, s'élève pour 2025 à 736 621 euros (791 489 euros pour 2024).

Pour information :

- Le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées, hormis les droits d'inventeurs et les indemnités de départ, s'est élevé pour l'exercice 2025, à 2 062 782 euros (2 072 517 euros pour 2024). Ce même montant y compris les droits d'inventeurs et les indemnités de départ, s'est élevé pour l'exercice 2025 à 2 293 402 euros (2 470 095 euros pour 2024) ;
- Le montant global des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants salariés, hormis les droits d'inventeurs et les indemnités de départ s'est élevé pour l'exercice 2025, à 703 774 euros (780 575 euros pour 2024). Ce même montant y compris les droits d'inventeurs et les indemnités de départ s'est élevé, pour l'exercice 2025, à 880 414 euros (812 042 euros pour 2024).

Aucun de ces dirigeants ne bénéficie d'avantages en nature.

NOTE 17 : AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élèvent à 161 050 euros HT, après effet de l'indexation prévue au contrat.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de la fondation Institut Pasteur

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Institut Pasteur relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-

avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

• Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans les notes 13a « Le Compte de résultat par origine et destination (CROD) » et 13b « Le Compte d'emploi annuel de ressources collectées » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

• La note « Legs, donations et successions (libéralités) » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux libéralités dont la fondation est bénéficiaire.

• Les notes « Immobilisations financières » et « Valeurs mobilières de placement » exposent les règles et méthodes comptables relatives au traitement et à la classification comptable des placements.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Directrice générale et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Directrice générale.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 13 avril 2026

KPMG SA



Romain MERCIER
Associé

Ce rapport annuel est conçu et réalisé par l'Agence Bergamote,
une agence certifiée Afnor (grade confirmé), qui adhère, comme l'Institut Pasteur,
au Pacte mondial des Nations unies visant à inciter
les entreprises à adopter une attitude socialement responsable.

La réalisation de ce rapport suit la politique d'achats de l'Institut Pasteur, guidée par un code de conduite éthique
des acheteurs et s'inscrivant dans la charte de prévention et de gestion des conflits d'intérêts de l'institut. Cette politique
d'achats est notamment respectueuse des pratiques environnementales et promeut des initiatives durables.

**Merci à nos près
de 200 000 donateurs individuels,
à nos testateurs, à nos mécènes
et à nos partenaires.**

INSTITUT
Pasteur

Pour chaque vie, la science agit

25-28, rue du Docteur-Roux
75724 Paris Cedex 15, France

 @institutpasteur.bsky.social
 Institut Pasteur
 Institut Pasteur
 institutpasteur
 institutpasteurvideo

**Fondation reconnue d'utilité publique
habilitée à recevoir dons et legs**

FAITES UN DON SUR WWW.PASTEUR.FR

Soutenez nos recherches pour faire progresser la vie